



Le Plan solidarité Logement 45^{*}

2014 – 2018



** Plan Départemental d'Action pour le Logement
des Personnes Défavorisées du Loiret*

Préambule

Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées 2008-2013, dénommé Plan Solidarité Logement dans le Loiret, a été prorogé de six mois pour permettre l'évaluation partenariale des actions menées. Les résultats ont servi de référence pour l'élaboration de ce nouveau Plan.

A cette occasion, chaque partenaire a pu apprécier les points forts du Plan, l'efficacité des dispositifs mis en œuvre mais également les points sur lesquels il reste des marges de progression réalisables.

En effet, depuis 5 ans, les acteurs de ce Plan se sont efforcés d'apporter des réponses concrètes et opérationnelles sur des thématiques aussi diverses que l'habitat indigne, la lutte contre la précarité énergétique, la prévention des expulsions locatives....

De nouveaux outils ont ainsi été créés pour accompagner tous ceux qui œuvrent auprès des ménages en difficultés, qu'ils s'agissent des collectivités locales, des professionnels, des travailleurs sociaux, du milieu associatif... Ils sont le fruit d'une dynamique partenariale forte.

Les orientations stratégiques de ce nouveau Plan traduisent le souhait de poursuivre les actions engagées et de travailler sur de nouvelles actions dans un contexte en permanente évolution où les difficultés de logement ne cessent de croître et touchent un public de plus en plus varié et vulnérable.

Le Plan Solidarité Logement 2014-2018 s'organise autour de cinq objectifs prioritaires et 8 fiches actions portées par les copilotes, mises en œuvre par des chefs de file et des partenaires dans une approche territoriale et adaptée afin d'être au plus près des enjeux et des préoccupations des citoyens.

Ainsi le programme d'actions élaboré traduit notre volonté commune de faire du PDALPD l'outil essentiel dans la prise en compte des situations et des publics particuliers, d'affirmer son rôle dans la mise en œuvre des dispositifs d'hébergement et de logement, et d'accompagnement social.

Notre ambition est de poursuivre les efforts engagés et nous remercions tous ceux qui continueront à se mobiliser pour la mise en œuvre de ce Plan.

Le Préfet du Loiret



Pierre-Étienne BISCH

Le Président du Conseil général



Éric DOLIGÉ

Table des matières

● Qu'est-ce que le Plan Solidarité Logement 45 ? :

Le cadre législatif et réglementaire	p.7
Les publics prioritaires du Plan	p.9
L'articulation avec les autres dispositifs départementaux	p.9
Le pilotage, la conduite et l'animation du Plan	p.10

● Présentation du territoire :

1 – Les données démographiques et sociales :

A – Les évolutions démographiques	p.13
B – Les caractéristiques sociales	p.14
C – Les publics spécifiques	p.17

- Les personnes âgées de plus de 75 ans
- Les jeunes de moins de 25 ans
- Les familles nombreuses
- Les personnes en situation de surpeuplement manifeste dans leur logement
- La sédentarisation des gens du voyage

2 – L'offre d'hébergement au logement :

A – Du dispositif Accueil, Hébergement, Insertion... ..	p.24
---	------

- Les places d'hébergement et de logement accompagné
- L'accompagnement vers et dans le logement

B – ... Au logement autonome	p.25
------------------------------------	------

- Le parc social
- Le parc privé
- Le parc privé conventionné
- Les logements vacants

3 – Les dispositifs permettant de répondre aux besoins des personnes défavorisées :

A - Pour l'accès à l'hébergement	p.32
--	------

- La mise en place du SIAO
- Les recours DALO pour un hébergement

B - Pour l'accès et le maintien dans le logement	p.33
--	------

- La demande locative sociale
- Les réservations des collecteurs d'Action Logement
- Le contingent préfectoral

- Les recours DALO pour un logement
- Les accords collectifs
- Les aides à l'accès et au maintien dans le logement
- La prévention des expulsions locatives

C – La lutte contre l'habitat indignep.44

● Objectifs et fiches-actions du Plan 2014-2018 :

Objectif 1 : Renforcer les outils d'observation pour une meilleure efficacité des actions du Plan

Action 1 : Conforter le dispositif partenarial d'observation du logement des personnes défavoriséesp.50

Objectif 2 : Optimiser le rapprochement entre l'offre et la demande d'hébergement et de logement pour répondre à la diversité des besoins des publics du Plan

Action 2 : Développer une offre permettant de répondre à la diversité des besoins des publics du Planp.53

Action 3 : Evaluer et articuler les dispositifs d'accès au logement pour les publics prioritaires du Planp.58

Objectif 3 : Poursuivre les actions engagées en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des personnes fragiles

Action 4 : Mobiliser les aides du Fonds Unifié Logement pour l'accès et le maintien dans le logement des populations fragilesp.62

Action 5 : Lutter contre la précarité énergétiquep.64

Action 6 : Renforcer les dispositifs de prévention des expulsionsp.66

Objectif 4 : Consolider le partenariat et les outils de repérage et de traitement des situations d'habitat indigne

Action 7 : Poursuivre le partenariat et consolider les outils pour le repérage et le traitement de l'habitat indignep.69

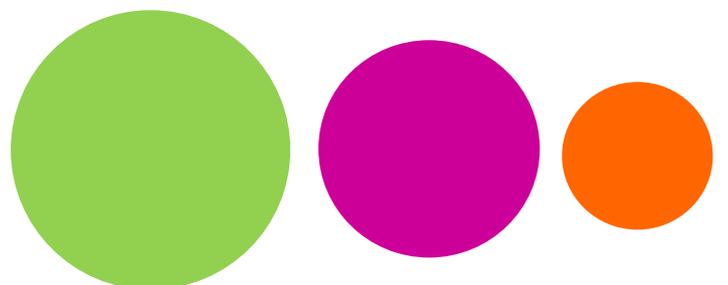
Objectif 5 : Mettre en œuvre les outils de pilotage et d'animation pour une meilleure efficacité des actions du Plan

Action 8 : Animer et communiquer autour du Planp.72

● Annexes :

Données par Etablissement Public de Coopération Intercommunale.....p.74

Qu'est-ce que le
Plan Solidarité
Logement 45 ?



Le Plan Solidarité Logement (Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées) est un dispositif partenarial et opérationnel piloté conjointement par l'Etat et le Conseil général.

Il définit les objectifs et les mesures destinés à permettre aux personnes ou familles en difficultés d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir et de disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Dans le Loiret, le premier PDALPD a été mis en place en 1991 pour une durée de trois ans, suivi d'un second Plan de 2002 à 2007 puis d'un troisième de 2008 à 2013. Le Plan Solidarité Logement 2014 - 2018 constitue le quatrième PDALPD du département.

Le cadre législatif et réglementaire

La loi du 31 mai 1990 dite « loi Besson » pose le principe du droit au logement pour « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence ».

Pour rendre opérationnel ce principe, elle prévoit, dans chaque département, la mise en place d'un PDALPD et d'un Fonds Solidarité Logement (FSL).

La loi du 29 juillet 1998 « d'orientation relative à la lutte contre les exclusions » réaffirme les principes et les dispositions de la loi Besson et instaure les Accords Collectifs Départementaux. Elle confirme le pilotage conjoint du PDALPD par l'Etat et le Conseil général ainsi que la gestion commune du FSL.

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains assure une solidarité sociale en matière d'habitat au sein des agglomérations en renforçant les effets de la loi d'orientation sur la ville du 13 juillet 1991.

Les communes de plus de 3 500 habitants faisant partie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants sont soumises à des prélèvements financiers si leur parc social est inférieur à 20% des résidences principales.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré la gestion du FSL au Conseil général. Elle élargit également la compétence du FSL à l'octroi d'aides pour le paiement des factures d'eau, d'énergie et de téléphone. Le FSL devient un fonds unique appelé Fonds Unifié Logement dans le Loiret (FUL).

Elle a également instauré la possibilité pour les collectivités locales de gérer les aides à la pierre. Le département du Loiret est couvert par deux conventions de délégations de compétences des aides à la pierre : La Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire (22 communes) depuis 2005 et le Conseil général (reste du département) depuis 2006.

La loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale place le logement au rang des priorités majeures aux côtés de l'emploi et de l'égalité des chances.

Elle comporte notamment un objectif de production de logements sociaux, fixe un plan pour l'hébergement et renforce le dispositif de prévention des expulsions.

La loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement (article 60) rappelle et renforce le rôle du PDALPD et indique que ce dernier fixe, par secteur géographique, les objectifs à atteindre en réponse aux besoins des publics prioritaires du Plan.

La loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, renforce les dispositifs des PDALPD et institue la possibilité d'un recours judiciaire dans l'exercice du droit au logement et à l'hébergement.

Le décret du 29 novembre 2007 relatif aux PDALPD vient définir la procédure d'élaboration, le contenu et la mise en œuvre des PDALPD.

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion rend obligatoire l'orientation vers des actions d'insertion sociale les bénéficiaires du RSA qui rencontrent des difficultés tenant notamment aux conditions de logement ou à l'absence de logement.

La loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (MLLE) vise entre autres à favoriser la production de logements et à lutter contre l'exclusion. Elle institue notamment qu'un Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion des personnes sans domicile soit inclus dans le PDALPD.

La loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants a précisé que les besoins des personnes mentionnées dans ce texte sont pris en compte au sein du PDALPD.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi « Grenelle II » (article 11) prévoit que le PDALPD doit définir des mesures visant à lutter contre la précarité énergétique.

Le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 21 janvier 2013 fixe pour le quinquennat trois grands axes de réforme ayant pour objectif de :

- réduire les inégalités et prévenir les ruptures
- venir en aide et accompagner vers l'insertion
- coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs.

En matière de logement et d'hébergement, les mesures visent à :

- disposer d'une offre de logements adaptée,
- prévenir les expulsions,
- créer les conditions d'une véritable politique d'accès au logement pour le plus grand nombre.

Le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) reprend les orientations du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Il s'inscrit dans :

- une démarche de régulation : encadrement durable des loyers, simplification et sécurisation de la location ...
- une logique de protection : mise en place d'une garantie universelle des loyers, lutte contre l'habitat indigne, renforcement du rôle de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) et du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) ...
- une dynamique d'innovation : développement de formes d'habitat alternatives, réforme du dispositif d'attribution des logements sociaux.

Les publics prioritaires du Plan

Le Plan Solidarité Logement s'adresse aux publics définis par l'article 1^{er} de la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement : « Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières en raison notamment de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans les conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques ».

Le décret du 29 novembre 2007 précise que le Plan doit prendre en compte l'analyse des besoins des personnes :

- dépourvues de logement
- menacées d'expulsion
- hébergées ou logées temporairement en structure
- en situation d'habitat indigne ou précaire
- en situation de surpeuplement manifeste dans leur logement
- confrontées à un cumul de difficultés financières et sociales.

L'articulation avec les autres dispositifs départementaux

Le Plan doit être en cohérence, dans ses intentions et ses pratiques, avec les politiques, les dispositifs et les programmes locaux et thématiques existants sur le département, notamment :

- le **Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion** (PDAHI) élaboré par l'Etat pour la période 2010-2014. Il organise la planification territoriale de l'offre d'hébergement dans la perspective de l'accès au logement.

Ce plan aura vocation à être intégré au plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées après adoption de la loi ALUR.

- le **Plan Départemental de l'Habitat** élaboré conjointement par l'Etat et le Conseil général, visant à une meilleure cohérence entre les différentes politiques de l'habitat à l'échelle départementale.

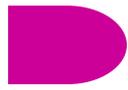
- les **Programmes Locaux de l'Habitat** approuvés des Communautés de Communes du Beunois, des Loges, et des communautés d'agglomération d'Orléans Val de Loire, et de l'agglomération montargoise et rives du Loing.

Il convient également de s'assurer de la prise en compte des besoins des ménages du Plan dans l'élaboration des prochains projets de PLH.

- le **Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage** élaboré conjointement par l'Etat et le Conseil général pour la période 2013 - 2019.

Il renvoie à l'action du PDALPD sur la question de la sédentarisation des gens du voyage. La satisfaction des besoins en termes de logements locatifs aidés doit être réalisée dans le cadre de l'intervention publique pour les personnes défavorisées (PDALPD).

- le **Schéma Départemental d'Insertion** élaboré par le Conseil général pour la période 2011-2015. Il définit les objectifs que se fixent le Conseil général et ses partenaires pour permettre aux publics de trouver des réponses adaptées à leurs difficultés et de s'engager dans des parcours dynamiques d'insertion.



Le pilotage, la conduite et l'animation du Plan

Le Plan Solidarité Logement 45 est piloté conjointement par l'Etat et le Département pour une durée 5 ans.

Son organisation et son fonctionnement repose sur :

- un comité de pilotage
- un comité de suivi
- un animateur du Plan
- des groupes projets sous la direction de chefs de file

● Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'instance décisionnelle du Plan. Il est coprésidé par le Préfet et le Président du Conseil général ou leurs représentants.

Les membres sont désignés par le Préfet et le Président du Conseil général pour la durée du Plan par un arrêté conjoint. Il comprend au moins :

- un représentant de chaque établissement public de coopération intercommunale ayant conclu, en application de l'article L.301-5-1 du code de la construction et de l'habitation, une convention de délégation de compétences avec l'Etat ;
- un représentant des établissements publics de coopération intercommunale ayant prescrit ou approuvé un programme local de l'habitat ;
- un maire ;
- un représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ou la défense des personnes en situation d'exclusion par le logement ;
- un représentant des bailleurs publics ;
- un représentant des bailleurs privés ;
- un représentant des organismes payeurs des aides personnelles ;
- un représentant des organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction.

Le comité de pilotage se réunit au moins deux fois par an.

Il est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du Plan.

Cette évaluation doit être soumise annuellement au Comité Régional de l'Habitat.

Le secrétariat est assuré par l'Etat et le Conseil général.

● Le comité de suivi

Pour la mise en œuvre du Plan, le comité de pilotage s'appuie sur le comité de suivi.

Il est composé de représentants des services de l'Etat et du Conseil général, et de l'animateur.

Il coordonne et pilote le Plan en mode projet, veille à la synergie entre les actions mises en œuvre dans l'objectif d'une meilleure efficacité.

Il prépare les éléments de décision pour le comité de pilotage et lui rend compte du bilan du Plan.

Il se réunit une fois par trimestre.

Le secrétariat est assuré par l'Etat et le Conseil général.

Un animateur

L'animateur coordonne la gestion du Plan en mode projet.

Il établit des relations avec chacun des chefs de file afin de faciliter la mise en œuvre des actions et de créer les synergies nécessaires entre elles.

Il veille à la mise en œuvre du plan de communication du PSL dans l'objectif notamment de créer une culture commune devant faciliter le partenariat et l'efficacité du Plan.

L'animateur est responsable de l'évaluation du Plan. Il réalise des bilans d'étape trimestriels en vue des comités de suivi et de pilotage.

Pour ce faire, il construit un tableau d'évaluation en lien avec le comité de suivi et les chefs de file des différentes actions, pour suivre la mise en œuvre du Plan.

Il rend compte des bilans des actions du Plan au comité de pilotage ainsi que des difficultés éventuellement rencontrées.

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée permettant de mettre en place d'éventuelles mesures correctrices.

Des groupes projets coordonnés par des chefs de file

La mise en œuvre du Plan est assurée dans le cadre d'une conduite en mode projet visant à impulser et coordonner les initiatives des différents partenaires.

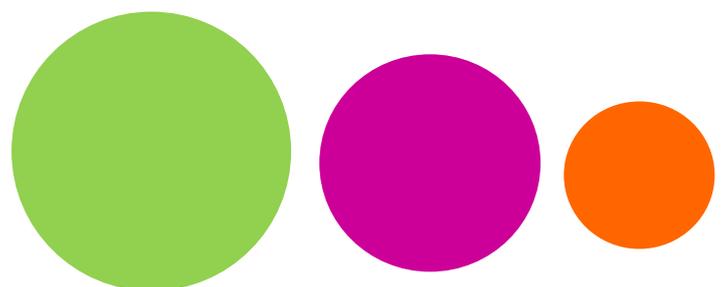
Ainsi, la mise en œuvre des objectifs prioritaires du Plan s'appuie sur un programme d'actions décliné sous forme de fiches.

Pour chacune de ces actions, un ou plusieurs chefs de file sont désignés en fonction des compétences de leur organisme/collectivité.

Ils ont la responsabilité de leurs actions. A ce titre, ils en assurent le suivi et le bilan.

Les groupes projet sont composés de professionnels ayant une expérience de terrain permettant ainsi des échanges constructifs dont découlent des perspectives de travail.

Présentation du territoire



Partie 1 : Les données démographiques et sociales

A – Les évolutions démographiques

► Une croissance démographique positive avec des spécificités par territoire

En 2009, le Loiret est le département le plus peuplé de la région Centre avec 653 510 habitants (source : INSEE, RP 1999 et 2009). Depuis 1999, la population départementale a augmenté de 5.7%, soit une croissance inférieure à celle constatée au niveau national (+ 6.7%), mais bien supérieure à celle de la région Centre (+ 4%).

Pour autant, ce dynamisme est assez contrasté au sein du département.

Ce sont les zones limitrophes à la région Ile-de-France qui connaissent la croissance démographique la plus soutenue : + 8% pour la zone d'emploi de Montargis et + 7.2% pour celle de Pithiviers entre 1999 et 2009. Les niveaux de prix pratiqués en Ile de France, tant sur le marché de la location que sur celui de l'accession, poussent une partie des franciliens à venir s'installer dans le Loiret.

La zone d'emploi d'Orléans qui accueille 61.5% de la population du Loiret a un taux de croissance de 5.5% entre 1999 et 2009. Au sein même de cette zone d'emploi, l'agglomération d'Orléans connaît quant à elle une croissance plus modérée (+2.1%) sur la même période. Elle concentre toutefois 272 172 habitants, soit environ 42% de la population départementale.

La zone d'emploi de Gien enregistre la plus faible croissance : + 3.7% sur la même période.

► Un nombre de ménages qui augmente plus vite que le nombre d'habitants

L'évolution du nombre de ménages ainsi que la taille des ménages sont des indicateurs permettant d'appréhender les besoins en logements.

Evolution du nombre de ménages dans le Loiret par zone d'emploi entre 1999 et 2009 :

	1999	2009	Evolution 1999/2009
ZE Orléans	177 957	200 167	+ 12,5 %
ZE Montargis	47 643	53 183	+ 11,6 %
ZE Gien	31 040	33 741	+ 8,7 %
ZE Pithiviers	18 729	20 739	+ 10,7 %
LOIRET	248 625	278 183	+ 11,9%

Source : INSEE, RP 1999 et RP 2009

Sur le département, le nombre de ménages a augmenté deux fois plus vite (+ 11,9%) que le nombre d'habitants (+ 5,7%) entre 1999 et 2009.

C'est la zone d'emploi d'Orléans qui a connu la plus forte augmentation sur cette période : +12,5%. Cela signifie que ce territoire enregistre davantage de décohabitations juvéniles et de familles monoparentales que les autres zones d'emploi du département.

► Une taille moyenne des ménages qui diminue

Evolution de la taille moyenne des ménages par zone d'emploi entre 1999 et 2009 :

	1999	2009
ZE Orléans	2.4	2.3
ZE Montargis	2.4	2.3
ZE Gien	2.5	2.4
ZE Pithiviers	2.4	2.2
LOIRET	2.4	2.3

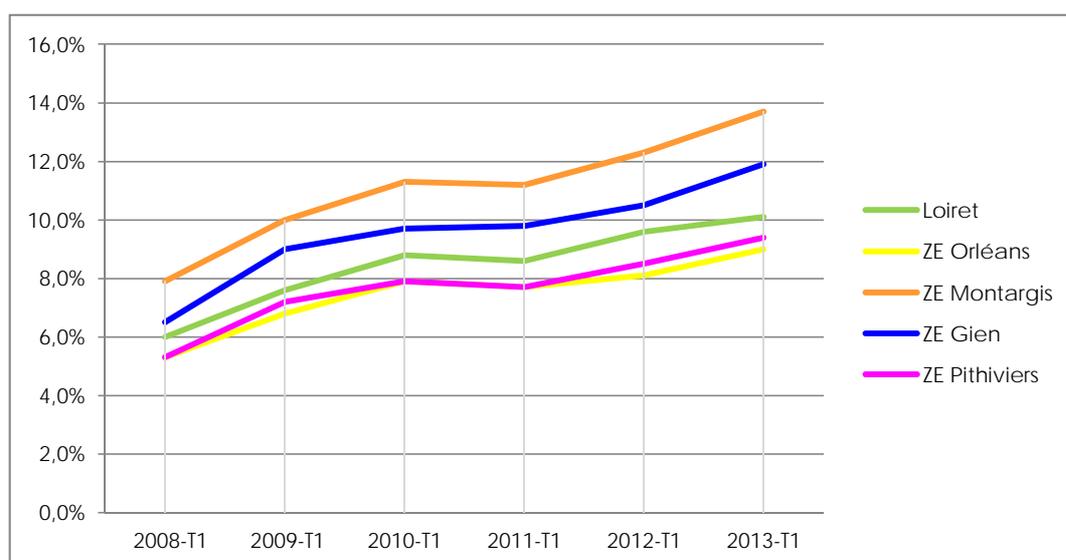
Source : INSEE, RP 1999 et RP 2009

Entre 1999 et 2009, la taille moyenne des ménages a diminué sur le département : 2.3 personnes en 2009 contre 2.4 personnes en 1999.

Cette évolution est légèrement plus marquée sur le territoire de la zone d'emploi de Pithiviers : 2.2 personnes en 2009 contre 2.4 en 1999.

B – Les caractéristiques sociales

► Un taux de chômage en augmentation ...



Source : INSEE

Au 1^{er} trimestre 2013, le département enregistre un taux de chômage de 10.1%. Ce taux est supérieur à celui de la région centre (9.9%) mais inférieur à celui de la France métropolitaine (10.4%).

Si l'augmentation du chômage se constate sur l'ensemble du territoire, les zones d'emploi de Montargis et Gien affichent les taux plus élevés avec respectivement 13.7% et 11.9% au 1^{er} trimestre 2013.



... conjugué à une hausse de la précarité

Les données transmises par la CAF concernant le nombre d'allocataires bénéficiant de minima sociaux et le nombre d'allocataires à bas revenus font apparaître une hausse de la précarité dans le Loiret, qui n'échappe pas à la crise économique.

Bénéficiaires des minima sociaux (AAH, RSA Socle)	2009	2010	2011	2012	Evolution 2009 / 2012
Zone emploi Orléans	10 588	10 975	11 615	12 455	+ 17.6 %
Zone emploi Montargis	3 792	3 968	4 189	4 510	+ 18.9 %
Zone emploi Gien	1 693	1 772	1 852	1 963	+ 15.9 %
Zone emploi Pithiviers	1 061	1 094	1 129	1 244	+ 17.2 %
LOIRET	17 409	18 007	18 779	20 281	+ 16.5 %

Source : CAF du Loiret

Sur le département, le nombre de bénéficiaires des minima sociaux a augmenté de 16.5% entre 2009 et 2012.

C'est sur la zone d'emploi de Montargis que cet accroissement est le plus fort : +18.9%, et sur celle de Gien qu'il est le plus modéré : + 15.9%.

Allocataires à bas revenus	2009	2010	2011	2012	Evolution 2009 / 2012
Zone emploi Orléans	18 855	19 719	20 654	21 305	+ 13 %
Zone emploi Montargis	6 406	6 849	7 146	7 310	+ 14.1 %
Zone emploi Gien	2 949	3 110	3 227	3 226	+ 9.4 %
Zone emploi Pithiviers	1 967	2 063	2 167	2 198	+ 11.7 %
LOIRET	30 598	32 013	33 334	34 186	+ 11.7 %

Source : CAF du Loiret

A l'échelle du département, le nombre d'allocataires à bas revenus a augmenté de 11.7% entre 2009 et 2012, passant ainsi de 30 598 à 34 186.

Un allocataire est dit à "bas revenus" lorsque le revenu par unité de consommation est inférieur à 60 % du revenu médian par unité de consommation de la population de référence. Rappelons qu'en 2012, le seuil mensuel de bas revenus s'établissait à 1 001 €.

La zone d'emploi de Montargis enregistre la plus forte augmentation : +14.1% entre 2009 et 2012. Elle compte à elle seule 21.4% des allocataires à bas revenus du département.

A l'inverse la zone d'emploi de Gien connaît la plus faible évolution du nombre de bénéficiaires à bas revenus : + 9.4%, corroborant les statistiques relatives au nombre de bénéficiaires de minima sociaux.

La zone d'emploi d'Orléans connaît un accroissement de 13% et regroupe au total 62% de ces allocataires en 2012.

DEFINITIONS :

Unité de Consommation : Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux des ménages de taille ou de composition différente. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 pour les autres personnes de 14 ans et plus ; 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans ; 0,2 pour une famille monoparentale. (Définition INSEE).

Revenu par unité de consommation (RUC) : Il rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) de la famille, hors étudiants et personnes de plus de 65 ans, au nombre d'unités de consommation.

Médiane : Valeur qui sépare un échantillon en deux parties égales. Dans le cas présent, revenu pour lequel la moitié des ménages gagne plus et l'autre gagne moins.

Seuil des bas revenus : Il est égal à 60 % de la médiane des revenus par unité de consommation.



Un accroissement des situations de surendettement

Le nombre de dossiers de surendettement déposés entre 2010 et 2011 a augmenté de 7.7% dans le Loiret, contre 6.7% au niveau national.

Sur les 2 513 dossiers déposés en 2011, 37.6% constituaient des redépôts (contre 34% en 2010). 27.5% des dossiers déposés et déclarés recevables ont été orientés en procédure de rétablissement personnel.

La procédure de rétablissement personnel (avec ou sans liquidation judiciaire) concerne les personnes dont l'endettement est trop important pour pouvoir être résolu par des mesures de redressement ordinaires. Elle entraîne l'effacement de toutes les dettes privées du surendetté.



56% des ménages du Loiret éligibles à un logement PLUS/PLAI

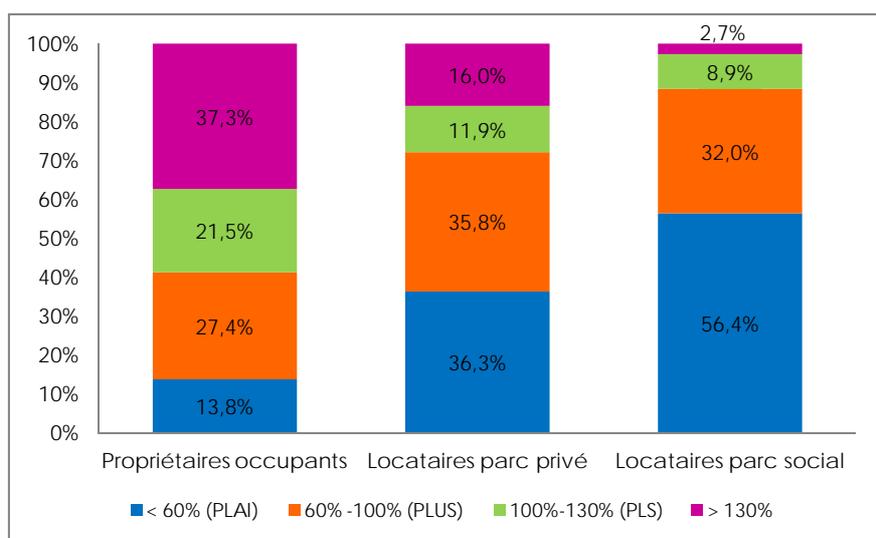
Selon les données FILOCOM de 2011, 25.5% des ménages du département ont des revenus compatibles avec le Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et 30.5% avec le Prêt Locatif à Usage Social (PLUS).

A titre d'exemple, le plafond de ressources PLAI pour un couple avec deux enfants est de 21 266 € pour 2013, soit 1 772 € par mois.

Le plafond de ressources PLUS pour un couple avec deux enfants est de 38 454 € pour 2013, soit 3 204 € par mois.

Parmi les 25.5% ménages Loiretains dont les ressources sont inférieures au plafond PLAI, 40.7% d'entre eux résident dans l'agglomération orléanaise. Cela illustre les besoins en logements accessibles financièrement sur ce territoire.

Revenus des ménages par rapport aux plafonds HLM en fonction du statut d'occupation :



Source : FILOCOM 2011, MEDDTL d'après DGI

56.4% des locataires du parc social ont des revenus compatibles avec le PLAI.

36.3% des locataires du parc privé disposent de revenus compatibles avec le PLAI, attestant de la nécessaire complémentarité du parc privé qui permet également de répondre aux besoins des ménages à revenus modestes.

41.2% des propriétaires occupants pourraient prétendre à un logement PLAI ou PLUS eu égard à leurs ressources. Cela peut illustrer la précarisation de certains accédants ou propriétaires suite à un changement de situation familiale et/ou professionnelle.

C – Les publics spécifiques

▶ Les personnes âgées de plus de 75 ans

Evolution démographique :

	Population départementale	Les plus de 75 ans	% des plus de 75 ans
1999	618 086	47 596	7.7 %
2009	653 510	58 015	8.9 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Taux d'évolution	Population totale		Les plus de 75 ans	
	Loiret	France métropolitaine	Loiret	France métropolitaine
1999 - 2009	+ 5,73 %	+ 6,74 %	+ 21.9 %	+ 22.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

La population des plus de 75 ans représente 8.9% de la population départementale en 2009. Elle a augmenté trois fois plus vite que la population totale entre 1999 et 2009 (+ 21.9% contre + 5,73 %).

Statut d'occupation des plus de 80 ans en 2009 :

		Propriétaire	Locataire privé	Locataire HLM	Location en meublé	Logé gratuitement
LOIRET	80 ans et +	77 %	11 %	9 %	0.4 %	2 %
	Ensemble des ménages	62 %	19 %	15 %	2 %	2 %
FRANCE METROPOLITAINE	80 ans et +	71 %	14 %	11 %	1 %	3 %
	Ensemble des ménages	58 %	23 %	15 %	2 %	3 %

Source INSEE : recensement de la population – 2009

Dans le Loiret, les personnes âgées de plus de 80 ans sont très majoritairement propriétaires de leur logement : 77% (contre 71% à l'échelle nationale).

Revenus des personnes âgées :

Les revenus localisés des ménages sont établis à partir des fichiers exhaustifs des déclarations de revenus des personnes physiques, de la taxe d'habitation et du fichier d'imposition des personnes physiques fournis à l'INSEE par la direction générale des impôts.

Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus », avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible. Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activités salariées, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), les revenus d'activités non salariées, certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage).

Revenus fiscaux localisés des ménages selon l'âge de la personne de référence – seuil 10 000 habitants

	Nombre de ménages fiscaux	Revenu médian	1 ^{er} quartile	3 ^{ème} quartile	9 ^{ème} décile
moins de 30 ans	28 199	19 647 €	13 418 €	31 346 €	40 308 €
30 – 39 ans	46 730	30 984 €	18 776 €	43 415 €	56 832 €
40 – 49 ans	51 466	35 313 €	21 200 €	50 637 €	69 538 €
50 – 59 ans	51 565	37 133 €	22 499 €	54 813 €	76 591 €
60 – 74 ans	54 448	29 447 €	19 340 €	42 813 €	60 702 €
75 ans et plus	39 608	21 619 €	15 173 €	31 773 €	44 972 €

Source : INSEE – DGFIP revenus fiscaux localisés des ménages – 2008

La médiane du revenu fiscal par ménage : elle partage les ménages fiscaux en deux groupes : la moitié des ménages déclare un revenu inférieur à cette valeur et l'autre moitié a un revenu supérieur.

Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des revenus des ménages.

Ce montant est bien inférieur à celui des ménages en activité et tend à se rapprocher de celui des moins de 30 ans en début de parcours professionnel et personnel. Il convient toutefois de relativiser les écarts entre les actifs et les personnes âgées, ces dernières étant majoritairement composées d'une personne par ménage contre deux personnes ou plus pour les actifs.

Les quartiles du revenu fiscal par ménage décrivent la distribution des revenus en 4 groupes.

Le 1^{er} quartile du revenu fiscal par ménage est tel que 25% des ménages déclarent un revenu inférieur à cette valeur et 75% des ménages présentent un revenu supérieur.

Le 3^{ème} quartile du revenu fiscal par ménage est tel que 75% des ménages déclarent un revenu inférieur à cette valeur et 25% des ménages présentent un revenu supérieur.

25% des ménages dont le référent est âgé de plus de 75 ans ont un revenu fiscal inférieur à 15 173 € et 25% ont un revenu fiscal supérieur à 31 773 €.

Ainsi, 50% des ménages dont le référent est âgé de plus de 75 ans ont un revenu fiscal compris entre 15 173 € et 31 773 €.

Ces niveaux de revenus sont à nouveau très proches de ceux perçus par les jeunes ménages.

Les jeunes de moins de 25 ans

Evolution démographique :

	Population départementale	Les 18-24 ans	% des plus des 18-24 ans
1999	618 086	55 840	9 %
2009	653 510	56 096	8.6 %

Source INSEE : RP 1999 et RP 2009

Taux d'évolution	Population totale		Les 18-24 ans	
	Loiret	France métropolitaine	Loiret	France métropolitaine
1999 - 2009	+ 5,73 %	+ 6,74 %	+ 0.5 %	+ 2.8 %

Source INSEE : RP 1999 et RP 2009

La population des 18-24 ans représente 8.6% de la population départementale en 2009. Elle a augmenté de 0.5% entre 1999 et 2009.

Statut d'occupation :

	Moins de 20 ans	20 – 24 ans	%
Propriétaire	154	885	7 %
Locataire d'un logement vide non HLM	1 220	7 173	56 %
Locataire d'un logement vide HLM	292	2 205	16.6 %
Locataire d'un logement loué meublé	712	1 948	17.7 %
Logé gratuitement	79	322	2.7 %
Ensemble	2456	12 533	100 %

Source INSEE : RP 2009

Le parc privé vide a permis de loger 56% des jeunes en situation de décohabitation familiale au regard du logement.

Environ 18% d'entre eux ont trouvé un logement dans le parc privé meublé et 17% dans le parc social.

▶ Les familles nombreuses

En 2009, le Loiret comptait 4 395 familles de 4 enfants ou plus contre 5 402 en 1999 (source : INSEE, RP 1999 et 2009), soit une baisse de 18.7%.

Elles représentent 2.4% de l'ensemble des familles du Loiret.

Cette proportion est équivalente à celle constatée à l'échelle nationale : 2.3%.

Le territoire de l'agglomération orléanaise accueille 46% de ces familles nombreuses.

Elles ne représentent toutefois que 2.8% de l'ensemble des familles de ce territoire.

▶ Les ménages en situation de surpeuplement manifeste

		2003	2009	Evolution 2003 / 2009
Communauté d'agglomération orléanaise	Locataires parc social	482	511	+ 6 %
	Locataires parc privé	353	357	+ 1.1 %
	Propriétaires occupants	286	201	- 29.7 %
	Ensemble	1 121	1 069	- 4.6 %
Communauté d'agglomération montargoise	Locataires parc social	50	65	+ 30 %
	Locataires parc privé	88	54	- 38.6 %
	Propriétaires occupants	52	67	+ 28.8 %
	Ensemble	190	186	- 2.1 %
Loiret	Locataires parc social	735	645	- 12.3 %
	Locataires parc privé	997	582	- 41.6 %
	Propriétaires occupants	449	669	+ 49 %
	Ensemble	2 181	1 896	- 13.1 %

Source : FILOCOM 2003, 2009, MEDDTL d'après DGI

A l'échelle du Loiret, le nombre de ménages en situation de sur-occupation lourde a diminué de 13.1% entre 2003 et 2009.

35.3% des ménages confrontés à cette problématique sont des propriétaires occupants (+ 49% entre 2003 et 2009) et 34% sont locataires du parc social.

Sur l'agglomération orléanaise, 47.8% des ménages en sur-occupation lourde sont locataires du parc social. Cela illustre la difficulté à mobiliser des grands logements dans le parc social sur ce territoire.

Les femmes victimes de violences

Dans le Loiret, la principale structure de prise en charge des femmes victimes de violences est le Lieu d'Accueil et d'Ecoute (LAÉ).

Il s'agit d'une structure multipartenariale départementale, portée par l'association AIDAPHI. Cette structure a ouvert en 2012 et propose des entretiens juridiques et psychologiques pour les femmes victimes de violences.

Les sites du LAÉ ont accueilli 353 personnes en 2012.

559 entretiens physiques ou téléphoniques ont été réalisés.

3 actions de sensibilisation ont été réalisées auprès d'auteurs de violences (23 personnes).

2 actions de sensibilisation auprès d'étudiants travailleurs sociaux et professionnels administratifs (99 personnes).

Au 30 juin 2013, trente-cinq places d'hébergement dont dix places d'accueil 24 heures sur 24 sont réservées à ces femmes dans le cadre du dispositif Accueil, Hébergement et Insertion.

Par ailleurs, la sous-commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes a pour mission de réunir l'ensemble des partenaires sur ce sujet.

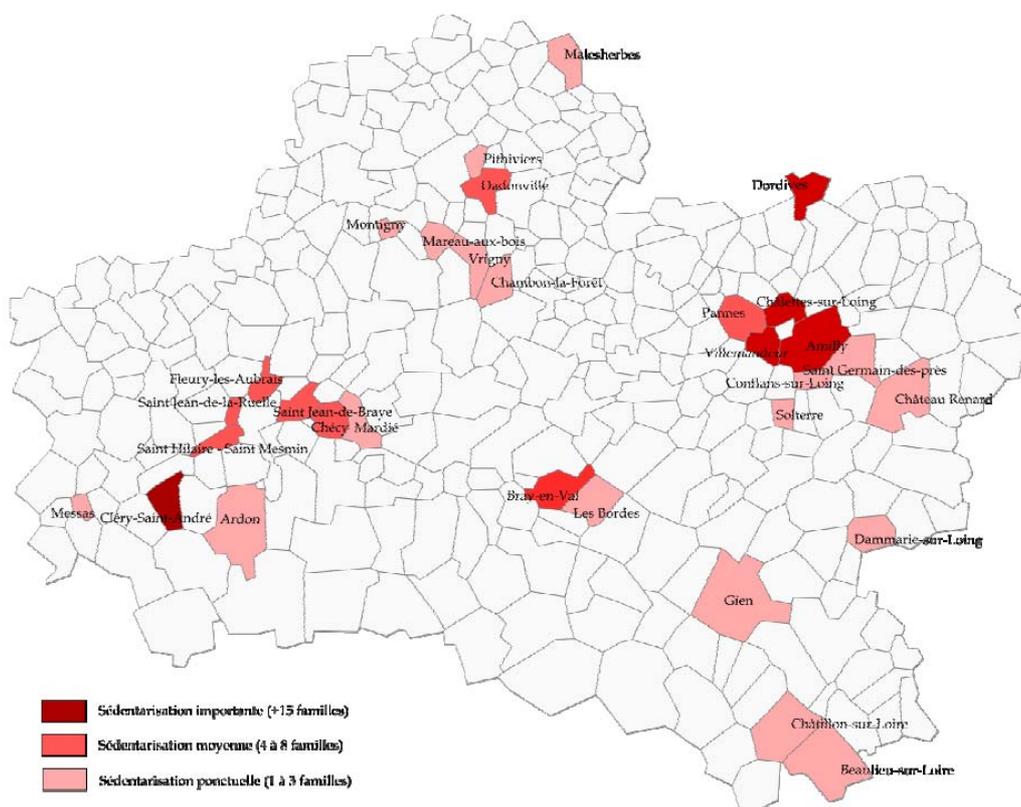
La sédentarisation des gens du voyage

Le diagnostic territorial réalisé en 2011, dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (2013 - 2019), fait état d'une importante tendance à la sédentarisation des gens du voyage sur le département du Loiret.

Les communes concernées par la sédentarisation :

Le diagnostic fait apparaître plusieurs tendances :

- la sédentarisation concerne le plus souvent les secteurs urbains
- en zone rurale, la sédentarisation est plus ponctuelle, essentiellement liée à une présence historique des gens du voyage. Le secteur du Val de Loire, les secteurs périurbains de Pithiviers et de Montargis connaissent une sédentarisation plus importante.
- deux communes du Loiret sont fortement concernées par la sédentarisation des gens du voyage : Dordives où l'on dénombre 70 familles habitant le territoire communal (15% de la population communale) et Cléry-Saint-André avec une présence d'une vingtaine de familles.



Source : Révision Schéma départemental Loiret/ Etude préalable 2011

Formes d'habitat et statut d'occupation :

Il existe sur le département peu de solutions adaptées entre le logement « traditionnel » et l'aire d'accueil.

Sur les 200 familles recensées sur le département, la quasi-totalité sont propriétaires de leurs parcelles ou de leurs pavillons. En l'absence d'offre d'habitat où la caravane reste la base du logement, les familles ont cherché à se sédentariser par l'accession à la propriété.

Dans le Loiret, l'installation légale est proportionnellement plus importante que dans les départements limitrophes similaires (moins de 50% de situations illégales).

Pour les familles non-propriétaires, certaines ont fait le choix d'abandonner la caravane pour accéder au logement locatif social ou privé.

Différents projets adaptés ont été réalisés dans le parc social notamment sur les communes de :

- Cléry-Saint-André : 7 logements PLAI
- Fleury-les-Aubrais : 3 logements pour les personnes âgées
- Saint-Pryvé-Saint-Mesmin : 5 logements
- Saint Jean de Braye : 1 logement
- Saint Jean de la Ruelle : 1 logement (projet en cours).

D'autres occupent sans titre des parcelles privées ou des terrains publics dans des conditions d'habitat très précaires, se traduisant parfois par des situations d'urgence en matière sanitaire et sociale.

Préconisations en matière d'habitat adapté du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur la période 2013 – 2019 :

Au regard du recensement des besoins, il est préconisé la réalisation :

- de terrains familiaux locatifs bâtis ou non bâtis, aménagés afin de permettre l'installation de caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- de logements locatifs sociaux adaptés dont la conception intègre la caravane et tient compte de certains usages des gens du voyage.

Secteur géographique	Préconisations en habitat adapté (terrains familiaux ou logements adaptés)
CC du canton de Beaugency / Meung sur Loire	4 à 6
CA Orléans Val de Loire	10 terrains familiaux 30 logements adaptés
CC des Loges	4 à 6
CC Giennes	2 à 4
CA Montargoise et rives du Loing	10 à 15
CC « le cœur du Pithiverais »	4 à 6
CC de Malesherbes	2 à 4

ENJEUX

➤ Répondre aux besoins :

- liés à la croissance démographique
- liés aux phénomènes de desserrement des familles
- d'une population qui se précarise
- des ménages dont les ressources sont dans 50% des cas inférieures aux plafonds ouvrant droit à un logement social

➤ Prendre en compte les besoins particuliers de populations spécifiques (politique de maintien à domicile des personnes âgées, d'accès au logement des Jeunes, de sédentarisation des gens du voyage ...)

Partie 2 : L'offre d'hébergement au logement

A – Du dispositif Accueil, Hébergement, Insertion ...

Le dispositif Accueil, Hébergement, Insertion est destiné aux personnes en grande difficulté sociale nécessitant une aide globale pour leur permettre d'accéder au logement et retrouver leur autonomie. Il s'inscrit dans un service public de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées visant à garantir à toute personne concernée des prestations adaptées à ses besoins pour lui permettre d'accéder dans un meilleur délai à un logement de droit commun.

Les places d'hébergement et de logement accompagné

Dispositif AHI au 30/12/2013	Répartition des places par zone d'emploi				TOTAL
	Orléans	Montargis	Gien	Pithiviers	
Hébergement généraliste					
Hébergement en hôtel	10	0	0	0	10
Hébergement Urgence, Stabilisation, Insertion hors CHRS	432	74	95	16	617
Hébergement Urgence, Stabilisation, Insertion en CHRS	252	52	10	8	322
TOTAL	694	126	105	24	949
Logement accompagné					
Résidences sociales	814	86	0	0	900
Pensions de famille / Maisons relais	102	33	18	10	163
Intermédiation locative	127	8	0	4	139
TOTAL	1 043	127	18	14	1 202

Source : DDCS Loiret

Au 30 décembre 2013, le département dispose de 949 places d'hébergement et de 1 202 places en logement accompagné.

Ces données sont évolutives compte tenu des politiques AHI mises en œuvre par l'Etat.

L'accompagnement vers et dans le logement

Les mesures d'accompagnement vers et dans le logement sont destinées notamment à favoriser les sorties de structure d'hébergement et de logement temporaire vers le logement, et le maintien durable dans le logement.

Ces mesures se situent en complémentarité des actions menées par ailleurs par les acteurs locaux.

Elles permettent ainsi d'amplifier l'accès au logement public ou privé et contribuer à la fluidité des parcours dans le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI).

Au 30 juin 2013, 51 ménages bénéficiaient de cet accompagnement.

B – ... au logement autonome

En 2011, le Loiret compte 332 203 logements dont 86% de résidences principales (285 727 logements), 6% de résidences secondaires (18 904 logements) et 8% de logements vacants (27 572 logements).

62% des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires.

	En 2009		En 2011		Taux d'évolution 2009 / 2011
Le parc total	326 186	100%	332 203	100%	+ 1.8%
Dont Individuel	217 716	66.7%	222 232	66.9%	+ 2.1%
Collectif	108 470	33.3%	109 971	33.1%	+ 1.4%
Les résidences principales	281 280	86%	285 727	86%	+ 1.6%
Dont Propriétaires occupants	173 879	61.8%	177 597	62.2%	+ 2.5%
Locataires parc privé	58 222	20.7%	59 062	20.7%	+ 1.4%
Locataires parc social	44 139	15.7%	44 176	15.5%	+ 2.1%
Autres	5 040	1.8%	4 892	1.7%	- 18.6%
Les résidences secondaires	19 129	5.9%	18 904	5.7%	- 1.2%
Les logements vacants	25 777	7.9%	27 572	8.3%	+ 7%
La mobilité des ménages *	33 348	12.1%	33 456	12%	+ 0.3%

Source : FILOCOM 2009, 2011, MEDDTL d'après DGI

* Ménages qui occupent leur logement depuis une durée inférieure à un mois.

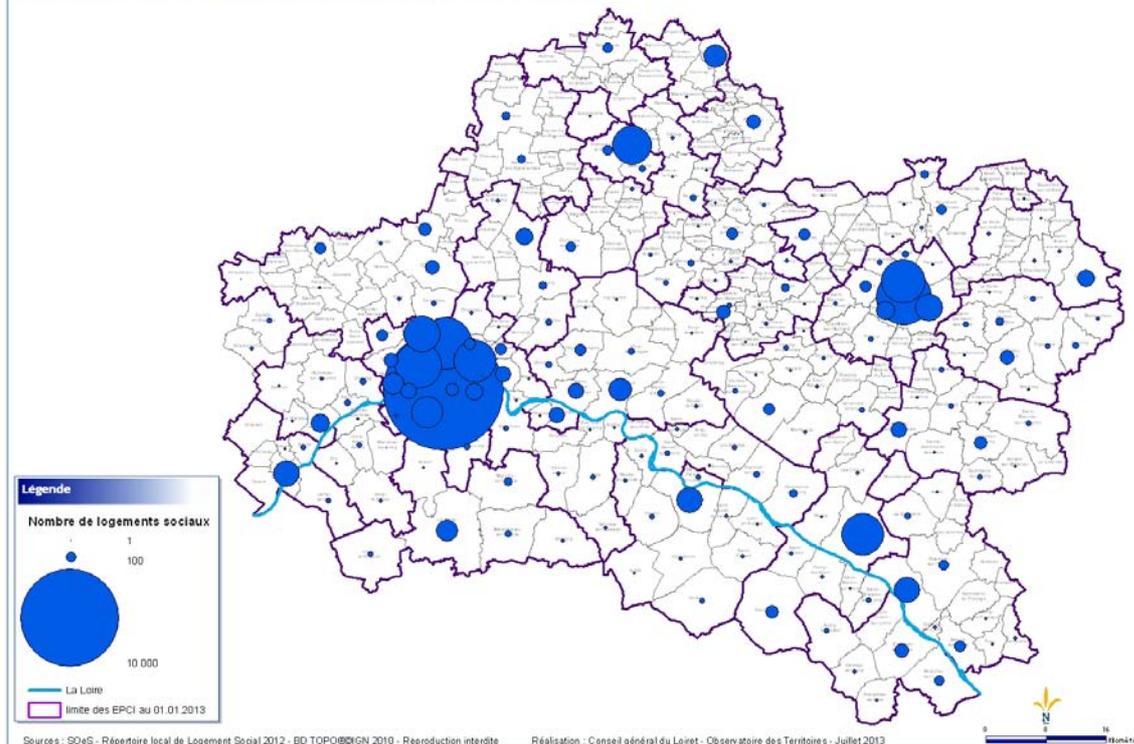


580 nouveaux logements sociaux en moyenne par an dans le Loiret entre 2008 et 2012

Selon le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), le Loiret compte 48 487 logements au 1^{er} janvier 2012, soit le quart du parc régional de logements sociaux.

Les logements sociaux sont pour la plupart localisés dans les deux agglomérations du département : l'agglomération orléanaise figure au premier rang avec 26 884 logements sociaux au 1^{er} janvier 2012, devant l'agglomération montargoise (6 635 logements).

Nombre de logements sociaux au 01.01.2012



La loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social renforce l'article 55 de la loi « SRU » n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains : elle a ainsi porté de 20% à 25% la part exigible de logements locatifs sociaux au sein des communes de plus de 3 500 habitants, comprises dans une agglomération ou un EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

Cette loi a toutefois prévu de maintenir ce taux à 20% lorsque le parc de logements existant ne justifie pas un effort de production supplémentaire.

Le décret d'application n° 2013-671 du 24 juillet 2013 a précisé que la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire fait partie des agglomérations et EPCI à fiscalité propre au sein desquels le parc de logements existant ne justifie pas un effort supplémentaire de production de logements locatifs sociaux.

Le taux légal de logements sociaux est maintenu à 20% pour les communes de ce territoire. Rappelons que sept communes de ce territoire restent soumises à cette obligation de rattrapage : Olivet, la Chapelle Saint Mesmin, Saint Jean le Blanc, Ingré, Chécy, Saint Denis en Val et Saint Pryvé Saint Mesmin.

Pour le territoire de l'agglomération montargoise, compte tenu du passage en dessous de 15 000 habitants de la ville de Montargis (population 2010), l'article 55 de la loi SRU ne s'applique plus pour le moment.

Production de l'offre de logements PLUS et PLAI sur le territoire de délégation du Conseil général entre 2008 et 2012 :

Année	Type de financement	Objectifs	Réalisations	% réalisations/objectifs	Part des PLAI dans les financements PLU/PLAI
2008	PLUS	244	202	82,8 %	20 %
	PLAI	42	41	97,6 %	
TOTAL		286	243	85 %	
2009	PLUS	369	251	68 %	29 %
	PLAI	103	74	71,8 %	
TOTAL		472	325	68.8 %	
2010	PLUS	197	182	92,4 %	62 %
	PLAI	112	112	100 %	
TOTAL		309	294	95 %	
2011	PLUS	269	182	67,6 %	45 %
	PLAI	100	82	82 %	
TOTAL		369	264	71.5 %	
2012	PLUS	208	208	100 %	20 %
	PLAI	50	42	84 %	
TOTAL		258	250	97 %	

Source : Conseil général

Au cours des dernières années, ce sont en moyenne 275 logements sociaux qui ont été construits chaque année sur le territoire de délégation du Département, soit au total 1 025 PLUS et 351 PLAI.

La part des PLAI dans la production a été particulièrement forte en 2010. Cette proportion s'explique en partie par la réalisation de :

- 16 logements en maisons relais et 18 logements d'hébergement d'urgence à Montargis par Vallogis
- 23 logements PLAI (contre 24 PLUS) sur la ZAC des Montoires à Gien par LogemLoiret (l'obligation n'étant que de 25% de logements PLAI par programme).

Cette offre répond certes à une demande qui se paupérise mais peut poser la question de l'organisation du suivi de certaines familles pour qui un accompagnement social peut s'avérer nécessaire.

Production de l'offre de logements PLUS et PLAI sur le territoire de délégation de l'agglomération orléanaise entre 2008 et 2012 :

Année	Type de financement	Objectifs	Réalisations	% réalisations/objectifs	Part des PLAI dans les financements PLU/PLAI
2008	PLUS	294	273	92.8 %	23 %
	PLAI	73	64	87.7 %	
TOTAL		367	337	91.8 %	
2009	PLUS	294	196	66.7 %	61 %
	PLAI	73	120	164.4 %	
TOTAL		367	316	86.1 %	
2010	PLUS	295	291	98.6 %	26 %
	PLAI	80	77	96.2 %	
TOTAL		375	368	98.1 %	
2011	PLUS	204	184	90.2 %	35 %
	PLAI	58	65	112 %	
TOTAL		262	249	95 %	
2012	PLUS	201	180	89,5 %	41 %
	PLAI	57	74	115 %	
TOTAL		258	254	98.4 %	

Source : Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

Entre 2008 et 2012, la communauté d'agglomération orléanaise a réalisé en moyenne 300 logements par an, soit au total 1 124 PLUS et 400 PLAI. La moitié des logements créés a été réalisée sur des communes dont le taux de logements sociaux se situe en dessous des 20%.

En 2009, la part des logements PLAI dans les financements PLUS/PLAI représente 61%.

Cette forte proportion s'explique par le financement de 52 logements spécifiques :

- un hôtel social de 39 places à Saint Jean de Braye par ADOMA
- une résidence sociale de 7 PLAI à Saint Jean de Braye par France Loire
- une résidence sociale de 6 PLAI à Orléans par France Loire.

Après cette année record, la production en PLAI ne cesse de s'accroître depuis 2010.

Aujourd'hui, la production sociale annuelle est composée de 30% de logements PLAI dont les deux tiers sont des logements destinés aux ménages répartis dans les programmes de logements et d'un tiers constitué de places d'hébergement dans des structures collectives.



Une offre locative privée en augmentation

La part des locataires du parc privé enregistre une augmentation de 1.4% entre 2009 et 2011. Ils représentent ainsi 21% des résidences principales.

Cette croissance est probablement liée à l'offre nouvelle défiscalisée (Scellier, Scellier intermédiaire). Compte tenu de la législation, celle-ci n'a pu se développer qu'en territoire urbain (agglomération d'Orléans et de Montargis).

La zone d'emploi d'Orléans concentre d'ailleurs 68% des logements locatifs privés dont 79% sont situés sur le territoire de l'agglomération d'Orléans.

L'arrivée de ces nouveaux produits de qualité sur le marché locatif entraîne une disqualification d'une partie du parc ancien, plus énergivore et/ou moins confortable.

Une offre limitée de logements privés conventionnés

L'objectif de développement d'une offre de logements à bas loyers dans le parc privé est, depuis 2008, une priorité fortement affirmée par les pouvoirs publics.

Le conventionnement consiste en la conclusion d'une convention entre l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et un propriétaire bailleur réalisant ou non des travaux dans son logement, subventionnés par l'Anah.

En signant cette convention, le propriétaire bailleur s'engage pour une durée minimum de 6 ans (sans travaux) ou 9 ans (avec travaux) à louer son logement en respectant certains plafonds de loyers. Il peut ainsi bénéficier du dispositif fiscal « Borloo ancien ».

Deux types de conventions existent (avec ou sans travaux) proposant trois niveaux de loyers différents, du plus élevé ou moins élevé : intermédiaire, social et très social.

Selon le niveau de loyer, la composition du ménage et la situation géographique du logement, les ressources des locataires ne doivent pas dépasser un certain plafond.

Répartition du parc privé conventionné au 1^{er} janvier 2012 (intermédiaire, social et très social)

		Conventionnement avec travaux	Conventionnement sans travaux	TOTAL
Zone emploi d'Orléans	AggLO	283	209	492
	Reste ZE Orléans	94	54	148
Zone emploi de Montargis	AME	50	36	86
	Reste ZE Montargis	96	20	116
Zone d'emploi de Gien	CDC Gien	37	13	50
	Reste ZE Gien	60	41	101
Zone emploi de Pithiviers	CC Cœur du Pithiverais	22	2	24
	Reste ZE Pithiviers	21	13	34
LOIRET		663	388	1051

Source : Anah

A l'échelle du Loiret, 1 051 logements avaient une convention Anah en cours de validité au 1^{er} janvier 2012. Même si elle peut apparaître modeste, cette offre vient compléter celle du parc locatif social (48 892 logements au 1^{er} janvier 2012).

63% des logements conventionnés ont fait l'objet de travaux d'amélioration.

L'agglomération orléanaise concentre à elle seule 47% de l'offre privée conventionnée. Le reste du territoire départemental en propose pour autant une part importante, notamment dans les secteurs ruraux (hors EPCI).

Production de logements privés conventionnés « social » et « très social » entre 2008 et 2012 :

	Logements conventionnés social mis en location en					
	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Territoire de délégation du Conseil général	20	27	38	42	13	140
Territoire de délégation de l'Agglomération Orléanaise	19	25	40	7	51	142
LOIRET	39	52	78	49	64	282

	Logements conventionnés très social mis en location en :					
	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Territoire de délégation du Conseil général	10	17	16	13	1	57
Territoire de délégation de l'Agglomération Orléanaise	6	14	10	12	3	45
LOIRET	16	31	26	25	4	102

Source : Conseil général et Agglo

Entre 2008 et 2012, 384 logements privés à loyers modérés et très modérés ont été mis en location sur le département.

72% des propriétaires bailleurs ont opté pour un conventionnement social. Les loyers proposés sont peu ou prou identiques à ceux des PLUS.

Depuis 2012, l'état de dégradation voire d'insalubrité du logement est venu s'ajouter aux critères requis pour l'obtention des aides de l'Anah faisant ainsi diminuer les résultats enregistrés sur le parc privé par rapport aux années précédentes. En revanche, la sélectivité des dossiers s'est faite en faveur de la réhabilitation du parc le plus dégradé voire indigne.

Cependant, la volonté d'ouverture des aides, actée en juin 2013, aux propriétaires bailleurs privés pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements (même faiblement dégradés) et l'intervention plus soutenue de l'Agence en faveur des copropriétés en difficulté permettront sans doute d'aider plus de propriétaires bailleurs dans le département du Loiret.

Près de 27 600 logements vacants dans le Loiret

D'après les données FILOCOM de 2011, le département compte 27 572 logements vacants, soit 8.3% de l'ensemble du parc de logements. Ce taux a enregistré une augmentation de 7% entre 2009 et 2011.

La proportion de logements vacants est plus élevée sur les zones d'emploi de Gien et de Pithiviers avec respectivement 9% et 10.1%.

Elle est en revanche moins élevée sur les zones d'emploi d'Orléans et Montargis avec respectivement 6.2% et 8.4%.

Les logements du parc privé représentent 83% des logements vacants du département.

ENJEUX

- Assurer une meilleure fluidité du dispositif Accueil, Hébergement, Insertion
- Permettre aux ménages loiretains d'accéder à des logements financièrement accessibles
- Remettre sur le marché des logements vacants du parc privé notamment dans les secteurs tendus

Partie 3 : Les dispositifs permettant de répondre aux besoins des personnes défavorisées

A – Pour l'accès à l'hébergement

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

La refonte de la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri et mal logées s'est accompagnée de la mise en place d'un Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) dans chaque département.

Depuis 2010 à l'échelle du Loiret, il a pour mission de coordonner, orienter et réguler les dispositifs d'accueil et d'hébergement d'urgence, d'insertion et de logement adapté, en vue de favoriser l'accès au logement autonome dans le parc locatif public ou privé.

Il s'agit d'une plate-forme unique permettant le suivi de la prise en charge tout au long des parcours en s'appuyant notamment sur la désignation de référents personnels.

Son rôle est d'identifier et de recenser les demandes, de réaliser un premier diagnostic de la situation des personnes accueillies, de vérifier leur accès effectif aux droits sociaux et d'enclencher une prise en charge adaptée.

Cette mission est accomplie grâce à la mise en relation des différents acteurs de terrain que sont les collectivités locales (communes, conseils généraux...), les bailleurs sociaux, les acteurs du logement adapté, les associations d'insertion par le logement...

Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2013, le SIAO a été saisi de 21 943 demandes d'hébergement ou de logement accompagné.

Sur cette même période, 20 421 demandes ont pu être orientées vers le dispositif Accueil, Hébergement, Insertion. 69% de ces orientations se sont traduites par une prise en charge effective.

Des recours DALO pour un hébergement stables depuis 2011

Le droit au logement opposable (DALO) est un dispositif de dernier recours, pouvant être activé après échec des procédures de droit commun d'attribution d'un hébergement.

Le nombre de recours a diminué de 2009 à 2011 et semble s'être stabilisé depuis (en moyenne 25 recours par an).

Le nombre de décisions favorables pour un hébergement a connu une nette progression en 2009 puis est resté stable depuis 2011.

La liste des personnes déclarées prioritaires est transmise au SIAO qui se charge ensuite de trouver une place d'hébergement adaptée à chaque situation particulière.

La principale difficulté rencontrée par le SIAO est la saturation du dispositif d'hébergement.

Evolution des recours pour un hébergement

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de recours enregistrés	52	80	43	28	21	26
Nombre de ménages reconnus prioritaires pour un hébergement (dont réorientations recours logement vers hébergement)	35 (17)	79 (28)	42 (14)	24 (13)	19 (9)	17 (8)
Nombre de ménages effectivement hébergés dans le cadre du DALO	15	36	16	11	9	9
Nombre de ménages ayant refusé l'offre d'hébergement	19	43	26	8	10	7

Source : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

B – Pour l'accès et le maintien dans le logement

 **30% des demandes de logement social datent de plus d'un an à l'échelle du département**

La loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions du 5 mars 2009 a mis en place un formulaire unique de demande de logement social. Il s'est accompagné d'une nouvelle application informatique pour la délivrance du numéro unique (le Système National d'Enregistrement « SNE ») qui permet de mieux appréhender la demande de logement social. En région Centre, la gestion technique du système informatique est confiée à l'AFIDEM. Le pilotage du dispositif est du ressort du Préfet.

Les demandes de logement social dans le Loiret et les principales agglomérations au 31 décembre 2013 :

	Nombre de demandes	Nombre de demandes en délai anormalement long
CA Orléans Val de Loire	9 302	3 142
CA Montargoise et des Rives du Loing	2 031	483
LOIRET	14 750	4 384

Source : AFIDEM

L'agglomération orléanaise concentre 63% des demandes de logement social du département.

L'agglomération montargoise regroupe 13.8% de ces demandes.

A l'échelle du département, les demandes datant de plus d'un an représentent 29.7% de la demande globale.

71.7% de ces demandes sont localisées sur l'agglomération orléanaise.

Des dispositifs complémentaires peuvent être sollicités pour répondre aux besoins en logement des ménages en fonction de leur situation parmi lesquels les réservations des collecteurs d'Action Logement en faveur des salariés, le contingent préfectoral, les accords collectifs, le droit au logement opposable ...

La demande des salariés auprès du CIL Val de Loire fortement représentée sur l'agglomération orléanaise

Nombre de demandes des salariés remplissant les plafonds Hlm	2008	2009	2010	2011	2012
Agglomération orléanaise	848	926	953	1 044	875
Agglomération montargoise	188	223	205	211	129
Reste du Département	432	444	421	351	370
LOIRET	1 468	1 593	1 579	1 606	1 374

Source : CIL Val de Loire

En contrepartie d'une aide financière accordée aux bailleurs sociaux pour produire des logements, les collecteurs « Action Logement » (ex 1%) bénéficient d'un droit de réservation au profit des salariés des entreprises du secteur privé non agricole employant plus de 20 salariés.

Entre 2008 et 2012, 7 620 salariés des entreprises cotisantes auprès du CIL Val de Loire ont déposé une demande de logement.

En 2012, 64% des demandes concernaient le territoire de l'agglomération orléanaise.

La mise en place du formulaire unique de demande de logement social explique la diminution du nombre de demandes enregistrées en 2012. En effet, les collecteurs d'Action Logement n'ayant pas accès au fichier national des demandeurs, il est nécessaire de déposer une demande directement auprès du collecteur. Cette démarche est souvent ignorée par les salariés concernés.

Les sollicitations du contingent préfectoral plus nombreuses

Le Préfet dispose d'un droit de réservation dans le parc locatif social au profit de personnes prioritaires, notamment mal logées ou défavorisées. Celui-ci est fixé à 30 % du total des logements de chaque organisme, dont 5 % maximum sont réservés aux agents civils et militaires de l'État.

Entre 2008 et 2012, le nombre de sollicitations du contingent préfectoral n'a cessé d'augmenter : + 30%. On observe une relative stabilité des recours entre 2012 et 2013.

Sur les 9 861 demandes, 29% ont fait l'objet d'une attribution de logement par la commission d'attribution du bailleur social.

Le contingent préfectoral fait l'objet d'un nouveau conventionnement avec les bailleurs sociaux du département.

	LOIRET					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de sollicitations	1 345	1 629	1 663	1 722	1 757	1 745
Nombre de logements présentés par la Préfecture	918	910	1 022	1 189	1 132	1 263
Attributions réalisées par les CAL	402	406	529	551	503	455

Source : Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

Une diminution des recours DALO pour un logement jusqu'en 2012

Le droit au logement opposable (DALO) est un dispositif de dernier recours, pouvant être activé après échec des procédures de droit commun d'attribution d'un logement social.

Ce droit est offert à toutes les personnes qui répondent à un certain nombre de conditions :

- Résider sur le territoire français de façon régulière : être de nationalité française ou disposer d'un titre de séjour régulier ;
- Être de bonne foi ;
- Ne pas être en mesure d'accéder par ses propres moyens à un logement décent et indépendant et de s'y maintenir ;
- Être dans l'une des six catégories suivantes :

1. Être dépourvu de logement : personnes sans domicile fixe ou privées de domicile personnel. La commission apprécie la situation du demandeur au regard du logement ou de l'hébergement dont il peut disposer en vertu de l'obligation alimentaire définie par les articles 205 et suivants du Code civil.

2. Être logé dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux. La commission apprécie la situation du demandeur, au regard des droits à l'hébergement ou à relogement auxquels il peut prétendre dans le cadre des procédures particulières applicables aux immeubles insalubres ou dangereux.

3. Être menacé d'expulsion sans relogement : une décision de justice doit prononcer l'expulsion du logement.

4. Être hébergé dans une structure d'hébergement ou une résidence hôtelière à vocation sociale de façon continue depuis plus de 6 mois ou être logé temporairement dans un logement de transition ou un logement-foyer depuis plus de 18 mois.

5. Être handicapé, ou avoir à sa charge une personne en situation de handicap, ou avoir à sa charge un enfant mineur et occuper un logement non décent ou des locaux manifestement sur-occupés.

6. Ne pas avoir eu de proposition de logement locatif social dans un délai de 12 mois (délai d'attente anormalement long pour le Loiret).

Evolution des recours pour un logement

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de recours enregistrés	390	374	261	274	161	202
Nombre de ménages reconnus prioritaires pour un logement	112	102	87	63	33	57
Nombre de ménages effectivement relogés dans le cadre du DALO	73	58	59	50	23	24
Nombre de ménages ayant refusé l'offre de logement	29	37	26	13	9	15
Refus CAL	10	7	2	0	1	0

Source : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Le nombre de recours enregistrés a diminué de 2008 à 2012 et a ensuite progressé de plus de 40 dossiers supplémentaires en 2013 (+ 25% par rapport à 2012).

Parallèlement, le nombre de décisions favorables rendues par la commission a logiquement diminué compte tenu de la baisse du nombre de recours pour remonter en 2013 (+ 10 points).

Le nombre de ménages ayant accepté le logement proposé a toujours été supérieur au nombre de ménages ayant refusé l'offre ou qui sont sortis du dispositif pour manque de mobilisation.

Ces refus récurrents depuis la mise en place du dispositif ne peuvent que porter à interrogation.

Le principal frein rencontré par les bailleurs sociaux réside dans le relogement des ménages ayant besoin d'un logement adapté à leur handicap : ce type de logement est difficilement mobilisable en un temps contraint.

Entre 2008 et 2012, quatre recours ont été introduits devant le tribunal administratif. Ces recours ont été classés sans objet par le tribunal au motif que l'Etat avait respecté ses obligations.

Les objectifs de l'accord collectif départemental pleinement remplis

Institué par la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, modifiée par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'accord collectif départemental est un dispositif contractuel entre l'Etat et les bailleurs sociaux pour le logement des ménages cumulant des difficultés économiques et sociales.

Les publics visés par l'accord collectif départemental sont :

- les ménages reconnus prioritaires par les commissions et les dispositifs existants : commission de médiation DALO, dispositif départemental des réfugiés statutaires, commission de sous-location du FUL
- les ménages rencontrant des difficultés économiques et sociales pour accéder au logement sous certaines conditions

- les ménages déjà locataires dans le patrimoine d'un bailleur, en difficulté dans le cadre d'une mutation interne
- les ménages sortant des dispositifs d'hébergement (CHRS, ALT, sous-location, résidences sociales ...).

Sur la période 2009 – 2011, les bailleurs sociaux du Loiret se sont engagés à accueillir 972 ménages en difficulté (soit 324 attributions annuelles).

Au final, ce sont 1 855 ménages qui ont été logés. Les bailleurs sociaux ont donc largement répondu à leur engagement.

	2009	2010	2011
Nombre d'attributions réalisées	526	631	698
Pourcentage de réalisation de l'objectif	162 %	195 %	215 %

Source : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Dans le nouvel accord collectif conclu pour la période 2012 – 2014, l'objectif annuel est de 486 attributions.

697 attributions ont été réalisées en 2012 (soit 143% de réalisation de l'objectif).

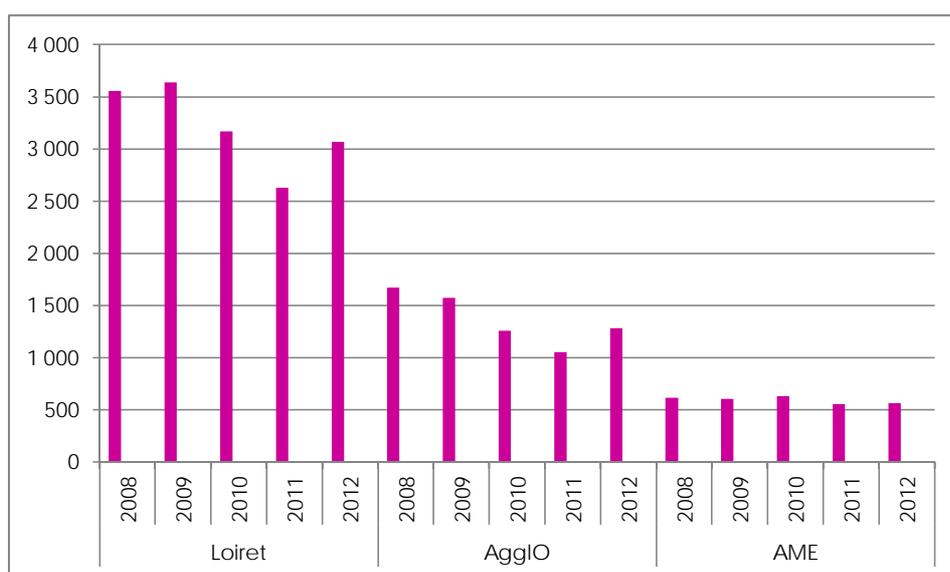
En 2013, 918 attributions ont été réalisées, soit 189% de la réalisation de l'objectif.

Ces chiffres attestent de la forte implication des bailleurs sociaux du département à loger les personnes défavorisées

▶ Les aides à l'accès et au maintien dans le logement

● Les aides du CIL Val de Loire : une paupérisation des salariés du secteur privé

L'avance LOCA-PASS :



Source : CIL Val de Loire

L'avance LOCA-PASS accordée par les collecteurs d'Action Logement, facilite l'accès au logement locatif en avançant le dépôt de garantie demandé par le propriétaire (public ou privé) à l'entrée dans le logement.

Le nombre de bénéficiaires a fortement diminué entre 2010 et 2011 en raison de la modification des critères d'éligibilité de cette aide.

Depuis septembre 2010, peuvent en effet bénéficier de l'avance LOCA-PASS :

- les salariés, les travailleurs saisonniers et les retraités depuis moins de 5 ans du secteur privé non agricole
- les jeunes de moins de 30 ans en formation en alternance, en recherche ou en situation d'emploi
- les étudiants boursiers d'Etat.

La hausse des bénéficiaires en 2012 peut attester de la paupérisation des salariés du secteur privé ou des difficultés de certains jeunes pour qui le paiement du dépôt de garantie, pourtant plafonné à un mois, est impossible.

La garantie LOCA-PASS :



Source : CIL Val de Loire

La garantie de paiement des loyers LOCA-PASS facilite l'accès au logement locatif en se portant gratuitement caution pour le paiement du loyer et des charges locatives.

Depuis 2009, le nombre de bénéficiaires de la garantie LOCA-PASS a diminué.

Cette tendance s'explique par la mise en place de la Garantie Universelle des Risques Locatifs (GRL) dans le parc locatif privé, et le « recentrage » de la garantie LOCA-PASS sur les logements appartenant aux personnes morales, et plus particulièrement aux bailleurs sociaux.

Par ailleurs, des collecteurs d'Action Logement proposant la garantie LOCA-PASS ont également dû ajouter des critères d'éligibilité compte tenu des contraintes budgétaires.

A titre d'exemple, le CIL Val de Loire n'accorde plus systématiquement la garantie aux personnes dont le taux d'effort est inférieur à 20 % et la réserve aux demandeurs ayant un taux d'effort compris entre 20 et 35%.

Le PASS-Assistance :

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de bénéficiaires du PASS-Assistance	209	314	275	441	532

Source : CIL Val de Loire

Le PASS-Assistance est un service de proximité proposé aux salariés du secteur privé non agricole rencontrant des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir, suite à des événements de la vie (rupture familiale, perte d'emploi ...). Celui-ci va de l'analyse de la situation du salarié à la recherche de solutions.

Depuis 2010, le nombre de bénéficiaires de ce dispositif ne cesse de croître : 532 bénéficiaires en 2012 contre 209 en 2008. Les séparations, les emplois précaires (CDD, temps partiel) et la hausse du budget logement sont autant de raisons qui peuvent expliquer l'augmentation du nombre de bénéficiaires du PASS-Assistance.

● Les aides directes du Fonds Unifié Logement : un volume en forte augmentation jusqu'en 2011

Le Fonds Unifié Logement (FUL) accorde dans les conditions fixées par son règlement intérieur, des aides pour permettre aux personnes rencontrant des difficultés d'accéder à un logement et/ou de s'y maintenir.

L'évolution des dossiers reçus entre 2008 et 2013 et répartition par dispositif :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Accès	1 136	1 364	1 468	1 714	1 400	1 365
Maintien	413	503	564	490	482	371
Energie	3 865	4 532	4 063	4 766	3 395	3 642
Eau	438	482	468	519	431	331
Téléphone	23	31	19	13	5	3
TOTAL	5 875	6 912	6 582	7 502	5 713	5 712

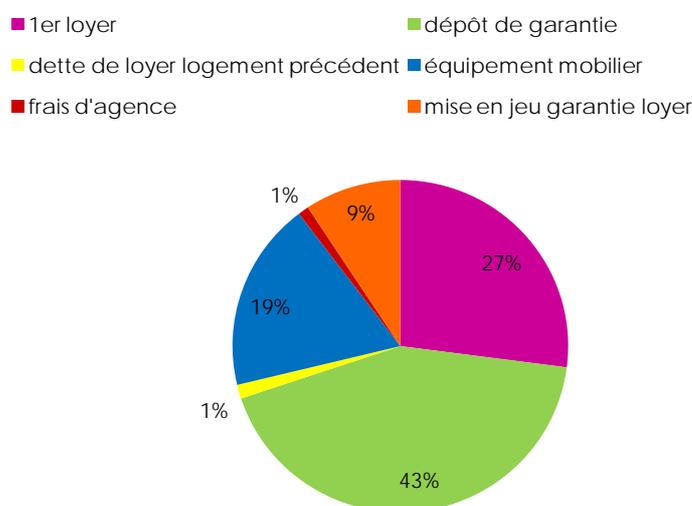
Source : Conseil général

Malgré une baisse de près de 5% entre 2009 et 2010, le nombre de demandes d'aides n'a cessé d'augmenter pendant 4 années consécutives pour atteindre 7 502 demandes en 2011. 2012 et 2013 marquent un repli, puisque le nombre de dossiers reçus a diminué de près de 24% par rapport à 2011.

Cette baisse est particulièrement marquée pour les demandes d'aides « impayés d'énergie » (-31% par rapport à 2011) qui représentent toutefois 64% des demandes totales en 2013. Cette tendance pourrait s'expliquer par la possibilité de conclure des plans d'apurement sur des durées plus longues (jusqu'à 10 mois) avec les fournisseurs d'énergie. La prise en compte des impayés d'énergie dans la constitution des dossiers de surendettement semble également être un facteur explicatif.

Il est également à craindre que davantage de ménages, face à un coût de l'énergie toujours plus élevé, soient enclins à se priver, et à ne plus chauffer leur logement.

Les aides à l'accès accordées en 2013 :

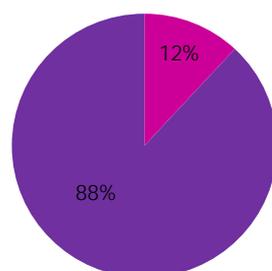


Le financement du dépôt de garantie représente 43% des aides accordées par le FUL.

27% des aides portent sur le financement du 1^{er} loyer. Celui-ci peut être pris en charge en cas de premier accès à un logement (carence du versement des aides au logement) ou lorsqu'il y a eu interruption des aides au logement.

Les aides au maintien accordées en 2013 :

■ assurance habitation ■ dettes de loyers et charges locatives



Les dettes de loyers et de charges locatives représentent 88% des aides au maintien accordées dans le cadre du FUL.

● Les aides indirectes du Fonds Unifié Logement

Le Fonds Unifié Logement accorde dans les conditions définies par son règlement intérieur, des aides indirectes aux personnes et familles en difficulté sous la forme de mesures d'accompagnement social lié au logement, d'aides au financement des suppléments de dépenses de gestion locative aux associations et autres organismes à but non lucratif qui sous-louent des logements ou qui en assure la gestion immobilière.

- **La sous-location à bail glissant**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Avis favorable pour une sous-location	29	40	23	30	24	22
Avis favorable pour une prolongation	38	34	32	30	33	23
Avis favorable pour glissement de bail	26	17	41	45	29	43
Refus / Annulation de sous-location	1	5	2	9	7	8
Arrêt de la sous-location	3	5	3	8	9	5
TOTAL	105	102	101	122	102	101

Source : Conseil général du Loiret

La sous-location avec objectif de glissement de bail a pour vocation de permettre l'accès au logement social à des personnes en voie d'insertion.

Il permet de ménager une phase transitoire, destinée à développer l'apprentissage d'un « savoir habiter », de valider les capacités des occupants à assumer leurs obligations locatives avant l'accès direct au logement au moyen d'un appui individualisé financé dans le cadre du FUL.

Entre 2008 et 2013, 633 situations ont été examinées dans le cadre du dispositif à bail glissant. 201 avis favorables pour un glissement de bail ont été émis par la commission de sous location sur cette même période.

- **Le dispositif de sous-garantie**

Afin de garantir aux associations un paiement en cas de difficulté lors de la mise en œuvre de la sous-location à bail glissant, un dispositif de sous-garantie a été mis en place, financé par le Conseil général, la CAF et la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

Il permet de rembourser à l'organisme d'éventuels frais d'impayés de loyers, la remise en état des logements dégradés par les sous-locataires, les frais de contentieux et d'huissiers.

	Dossiers étudiés	Ménages	Accords sous-location	Accords renouvellement	Accords bail glissant	MONTANT DES DEPENSES			
						Impayés de loyers	Travaux	Contentieux	Total dépenses
2008	105	83	29	38	26	21 268.32 €	2 055.14 €	3 504.71 €	26 828.17 €
2009	136	102	50	52	21	18 213.40 €	5 398.08 €	3 331.47 €	26 943 €
2010	101	101	23	32	41	7 253.88 €	849.20 €	4 493 €	12 596.08 €
2011	122	122	30	30	45	28 975.16 €	13 827.10 €	4 834.70 €	47 636.96 €
2012	104	93	24	33	29	11 260.45 €	5 064.07 €	311.74 €	16 636.26 €
2013	103	103	22	23	43	10 949.07 €	1 069.41 €	4 366.84 €	16 385.32 €
TOTAL	671	604	178	208	175	97 920.28 €	28 263 €	20 842.46 €	147 025.74 €

Source : Conseil général

Depuis 2008, le montant total des dépenses du dispositif de sous-garantie à l'échelle du département, s'élève à 147 025 €. Ce montant est variable selon les années.

Les impayés de loyers représentent 97 920 €, soit 67% des dépenses totales.

19% des dépenses sont liées à la remise en état des logements dégradés. L'intervention du FUL est conditionnée à la prise en charge par le bailleur des frais à hauteur minimale de 30%.

Les frais de contentieux s'élèvent à 14% des dépenses totales.

- **L'accompagnement social lié au logement**

Dans le Loiret, l'accompagnement social lié au logement fait l'objet d'un marché public financé dans le cadre du FUL. Il est mis en place par une plateforme dénommée Espace Ressource Logement (ERL), groupement associatif solidaire regroupant l'AIDAPHI (mandataire du marché), l'AHU et l'UDAF depuis le 1^{er} février 2008.

	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
1 ^{er} accueil	1 808	2 034	1 821	2 073	2 252	9 988
Informations collectives	72	118	145	153	138	626
Entretiens diagnostic	1 020	1 387	1 148	1 273	1 257	6 085
Appuis individualisés	540	660	558	625	788	3 171
Ateliers pratiques	55	92	75	79	72	373

Source : Conseil général

Entre 2008 et 2012, 9 988 premiers accueils ont été réalisés. Depuis la mise en place de l'ERL, le nombre de premiers accueils a augmenté de 24.5%. Cette augmentation significative démontre une véritable implantation du dispositif à l'échelle du département et une orientation incontournable vers l'accompagnement social au logement initié dans le cadre de l'ERL.

Au total, 6 085 entretiens diagnostics individuels ont été réalisés.

Un usager peut bénéficier d'une prise en charge collective et/ou individuelle dans le cadre d'un parcours souple et adaptable en fonction de sa situation.

La prise en charge collective sous forme d'ateliers pratiques représente 6% du nombre total d'entretiens diagnostic réalisés. Ces ateliers sont essentiellement utilisés pour la recherche de logement.

Les appuis individualisés constituent la majorité des propositions de prise en charge : 3 171 appuis individualisés ont été effectivement mis en place entre 2008 et 2012 soit 52% du nombre total de diagnostics entretien réalisés.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012, 649 ménages sont sortis du dispositif.

30.97% des situations ont bénéficié d'une attribution dans le parc public.

10.17% ont été relogés par l'intermédiaire de bailleurs privés.

43.91% des ménages ont bénéficié d'un maintien dans les lieux dans le cadre de la prévention des expulsions locatives, en mettant en place une intermédiation locative avec le bailleur ainsi que des protocoles Borloo.

4.93% des situations traitées ont été orientées vers des structures adaptées de type CHRS, résidence sociale, hébergement temporaire.

2% ont subi une expulsion locative.

8.01% des situations traitées sont restées sans solution de logement. Un travail à plus long terme a été entrepris pour une orientation vers des structures de logement adapté.

La prévention des expulsions locatives

 En moyenne, une assignation sur huit a donné lieu à une expulsion entre 2008 et 2013

	2008	2009	2010	Evolution 2010/2009	2011	Evolution 2011/2010	2012	Evolution 2012/2011	2013	Evolution 2012/2013
Nombre d'assignations	1059	1213	1300	+ 6.7 %	1250	- 4 %	1411	+ 11.5 %	1446	+ 2.4 %
Nombre de commandements de quitter les lieux	598	587	590	+ 0,5 %	748	+ 21 %	709	- 5.6 %	874	+ 19 %
Nombre d'expulsions réalisées	158	151	142	- 6.3 %	181	+ 21.5 %	191	+ 5.2 %	211	+ 9.5 %

Source : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Malgré une baisse de 4% entre 2010 et 2011, le nombre d'assignations a globalement augmenté entre 2008 et 2013 (+ 26.8%) pour atteindre 1 446 assignations en 2013, soit le nombre le plus élevé constaté au cours des cinq dernières années. Le contexte économique a sans nul doute impacté sur le budget des ménages.

Proportionnellement, le nombre de commandements de quitter les lieux a quant à lui eu tendance à diminuer, voire à rester stable, sauf entre 2010 et 2011 (+ 27%), et entre 2012 et 2013 (+ 19 %).

Au total, la moitié des assignations ont donné lieu à un commandement de quitter les lieux. Cela atteste de la mise en place de solutions amiables ou de la mobilisation des dispositifs existants à ce stade de la procédure. Certains locataires préfèrent également quitter le logement avant même la décision de justice.

Les protocoles Borloo : un dispositif particulier pour les locataires du parc social

Lorsque le bail est résilié par décision judiciaire pour défaut de paiement de loyers et de charges, un protocole peut être conclu entre le bailleur social et le locataire. Ce dernier s'engage à payer régulièrement l'indemnité d'occupation et les charges fixées dans la décision judiciaire et à respecter un plan d'apurement de sa dette locative joint au protocole.

Le bailleur social s'engage à renoncer à la poursuite de la procédure d'expulsion et à consentir un nouveau bail dans un délai prévu au protocole.

La signature du protocole permet non seulement la reprise du versement de l'APL mais également un versement rétroactif d'APL pour la période comprise entre la résiliation du bail et la conclusion du protocole.

133 protocoles étaient en vigueur au 31 décembre 2013 sur le département.

Le travail préventif mené par les différents acteurs (travailleurs sociaux, bailleurs...) montre son efficacité. Toutefois, la consolidation de la CCAPEX devrait permettre de renforcer la coordination de ces acteurs et l'articulation des dispositifs en faveur de la prévention des expulsions.

C - La lutte contre l'habitat indigne

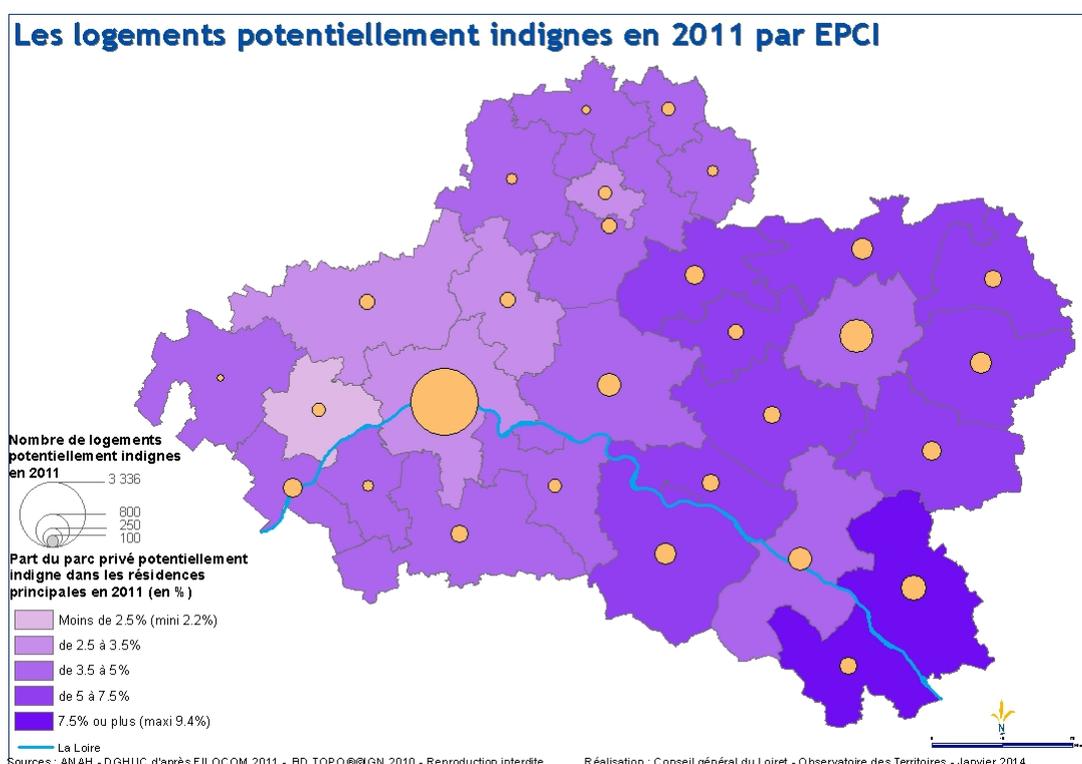
La notion d'habitat indigne a longtemps été une définition politique. La loi de mobilisation pour le logement du 25 mars 2009 a apporté une définition juridique : « l'habitat indigne est constitué de toutes les situations repérées dans lesquelles l'état des locaux, installations ou logements expose ses occupants à des risques pour la santé ou leur sécurité, et dont le traitement relève des pouvoirs de police exercés par les maires et les préfets ».

► Le parc privé potentiellement indigne régresse dans le Loiret

Les logements potentiellement indignes sont identifiés à partir du fichier FILOCOM, établi par la Direction générale des Impôts, sur la base de deux types de critères : l'état du logement selon le classement cadastral d'une part et les niveaux de revenus d'autre part. Il s'agit d'une approche statistique qui permet d'identifier des territoires sur lesquels il y a une suspicion d'habitat indigne.

Le département compterait en 2011, 4.26% de logements privés potentiellement indignes, soit 10 299 logements. Ce taux, en diminution par rapport aux années précédentes : 7.4% en 2003 et 5.9% en 2007, a légèrement augmenté sur la période récente : hausse de 0.6 points par rapport à 2009.

L'affichage par l'Etat de la lutte contre l'habitat indigne comme l'une de ses priorités, conjugué aux évolutions législatives, à la création du pôle national de lutte contre l'habitat indigne, à la mobilisation des moyens financiers via l'Anah, mais aussi à l'implication forte des collectivités locales (à l'image du Département ou d'EPCI dotés d'un PIG ou d'une OPAH) expliquent cette résorption des logements indignes.



Nota : 121 logements sur les 10 299 logements repérés comme potentiellement indignes ne sont pas territorialisés sur cette cartographie.

Certains territoires semblent davantage confrontés à la problématique des logements indignes.

Ainsi, le taux de logements potentiellement indignes dépasserait les 5% sur l'ensemble des intercommunalités de l'Est du département (à l'exception de l'agglomération Montargoise et rives du Loing et de la Communauté de communes Giennoises) : 9.4% pour la CC de Briare, 8.1% pour la CC de Châtillon sur Loire, 6.8% pour la CC du Sullias et 6% avec la CC de Betz et Cléry.

Le parc de logements y est assez ancien, et le nombre de résidences secondaires relativement élevé, autant de facteurs qui pourraient expliquer l'obsolescence des logements.

Les 3 336 logements potentiellement indignes de l'agglomération Orléans Val de Loire ne représentent que 3.2% de son parc de logements.

Les signalements d'habitat indigne en augmentation

	Agence Régionale de Santé (ARS) Délégation Territoriale du Loiret					Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) d'Orléans				
	2008	2009	2010	2011	2012	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de signalements d'habitat indigne	82	80	60	89	118	104 *	103 *	125 *	127 *	149 *
Nombre d'arrêtés d'insalubrité	5	11	14	14	18	0	3	2	8	7
Nombre de travaux d'office	1	1	1	2	0	1	1	1	3	0

Source : ARS- DT 45 et SCHS de la Ville d'Orléans

* Ces chiffres concernent de façon globale la problématique habitat sans dissociation des plaintes (logements poubelles, habitat indigne, insalubrité mineure ...)

Entre 2008 et 2012, 1 037 signalements d'habitat indigne ont été enregistrés à l'échelle départementale. 82 arrêtés d'insalubrité ont été pris par le Préfet. 11 situations ont nécessité l'exécution de travaux d'office par l'Etat suite à la défaillance du propriétaire.

La plupart des signalements d'habitat indigne (environ 70%) relèvent du non-respect du règlement sanitaire départemental et donc du pouvoir du maire. D'autres relèvent de la non-décence, et donc des relations privées entre bailleur et occupant.

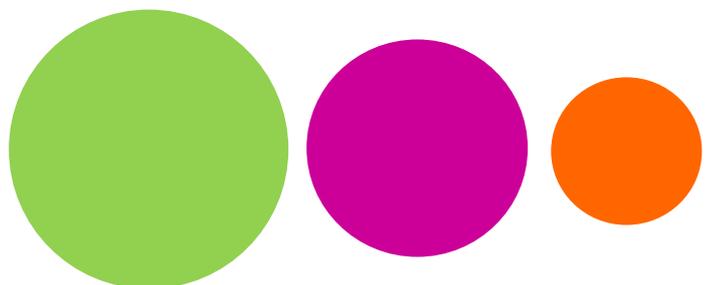
Pour les situations présentant des risques élevés pour la santé, les procédures d'insalubrité prévues par le code de la santé publique sont mises en œuvre par le Préfet.

Il est constaté une recrudescence de signalements concernant les personnes âgées principalement en milieu rural. De même, des situations d'indignité souvent complexes concernent des propriétaires occupants, situations pour lesquelles les outils réglementaires sont souvent inadaptés.

ENJEUX

- Créer les conditions de mise en œuvre d'une véritable politique d'accès au logement pour le plus grand nombre (personnes dépourvues de logement, travailleurs précaires, personnes cumulant des difficultés économiques et financières ...)
- Intégrer la logique d'attribution des aides dans une démarche plus globale d'accompagnement des ménages
- Réduire le volume d'impayés dans un contexte de crise économique
- Résorber l'habitat indigne

5 objectifs
prioritaires et
8 fiches actions



Cinq objectifs prioritaires et huit fiches actions ont été définis pour la mise en œuvre du Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées du Loiret au regard de l'évaluation du précédent Plan et du diagnostic actualisé :

OBJECTIF 1 :
RENFORCER LES OUTILS D'OBSERVATION POUR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ DES ACTIONS DU PLAN

Action 1 : Conforter le dispositif partenarial d'observation du logement des personnes défavorisées

OBJECTIF 2 :
OPTIMISER LE RAPPROCHEMENT ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE D'HEBERGEMENT ET DE LOGEMENT POUR REpondre A LA DIVERSITE DES BESOINS DES PUBLICS DU PLAN

Action 2 : Développer une offre permettant de répondre à la diversité des besoins des publics du Plan

Action 2 - 1 : Identifier les différents types d'hébergement d'insertion au logement accompagné pour une meilleure mobilisation

Action 2 - 2 : Favoriser la mise en place d'une stratégie de production dans le parc social

Action 2 - 3 : Mobiliser le parc privé en faveur des publics du Plan

Action 3 : Evaluer et articuler les dispositifs d'accès au logement pour les publics prioritaires du Plan

OBJECTIF 3 :
POURSUIVRE LES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DE L'ACCES ET DU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT DES PERSONNES FRAGILES

Action 4 : Mobiliser le Fonds Unifié Logement pour l'accès et le maintien dans le logement des populations fragiles

Action 5 : Lutter contre la précarité énergétique

Action 6 : Renforcer les dispositifs de prévention des expulsions

OBJECTIF 4 :
CONSOLIDER LE PARTENARIAT ET LES OUTILS DE REPERAGE ET DE TRAITEMENT DES SITUATIONS D'HABITAT INDIGNE

Action 7 : Poursuivre le partenariat et consolider les outils pour le repérage et le traitement de l'habitat indigne

OBJECTIF 5 :
METTRE EN ŒUVRE LES OUTILS DE PILOTAGE ET D'ANIMATION POUR UNE MEILLEURE EFFICACITE DES ACTIONS DU PLAN

Action 8 : Animer et communiquer autour du Plan

OBJECTIF 1 : RENFORCER LES OUTILS D'OBSERVATION POUR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ DES ACTIONS DU PLAN

La connaissance des besoins en logement des personnes défavorisées est indispensable pour alimenter les diagnostics, mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre et les ajuster si besoin.

Dans le cadre du précédent Plan, un certain nombre de partenaires réunis au sein d'un groupe projet, se sont mobilisés pour le partage de données et l'échange de connaissances.

Cette mutualisation a abouti à l'élaboration d'un certain nombre d'outils d'observation parmi lesquels un tableau de bord annuel commenté permettant d'observer avec pertinence l'évolution de la situation du logement et des besoins des personnes défavorisées.

Ainsi, il convient de conforter ce partenariat et renforcer les outils d'observation pour une meilleure efficacité des actions mises en œuvre par les partenaires du Plan.

Action 1 : Conforter le dispositif partenarial d'observation du logement des personnes défavorisées

OBJECTIFS :

- Disposer d'une connaissance territorialisée des besoins en logement des personnes défavorisées
- Améliorer le partage de la connaissance des besoins pour préciser et conduire les actions à mettre en œuvre
- Renforcer le partenariat entre les acteurs des politiques de l'habitat et du social
- Faire évoluer le cas échéant le Plan au regard de l'évolution des besoins

CHEFS DE FILE : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

PARTENAIRES ASSOCIES :

ADIL, AFIDEM, Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise, Agence Régionale de Santé, bailleurs sociaux, CAF, collecteurs Action Logement, Conseil général, Direction Départementale des Territoires, EPCI dotés d'un PLH, MSA, Service Communal d'Hygiène et de Santé d'Orléans, Union Sociale pour l'Habitat, SIAO, Maison de l'Habitat.

DESCRIPTIF :

- **Fiabiliser les données du numéro unique** (en insistant sur les radiations)
- **Renforcer ou construire des liens avec les observatoires existants** et notamment les observatoires des Programmes Locaux de l'Habitat, le Plan Départemental de l'Habitat, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation ...
- **Conforter le partenariat existant** : organisation de rencontres régulières entre les partenaires de l'observation
- **Collecter et analyser les données** de façon territorialisée
- **Produire des documents de connaissance** sur les besoins en logement des personnes défavorisées : tableau de bord commenté, études ponctuelles ...
- **Diffuser** les informations

RESULTATS ATTENDUS :

- Vision partagée de la situation et des besoins en logement des personnes défavorisées et de son évolution
- Dynamique partenariale autour de l'objectif d'observation

CALENDRIER :

Action à mettre en place dès la première année du Plan avec évaluation annuelle.

2014 :

- organisation d'une rencontre entre les partenaires pour la poursuite du dispositif et définition d'ajustements si besoin
- réalisation d'un bilan avec les acteurs impliqués, des données existantes et manquantes
- élaboration du tableau de bord

2015 et années suivantes :

- alimentation régulière du tableau de bord
- études thématiques ponctuelles
- rencontre annuelle des partenaires
- diffusion des documents de connaissance

INDICATEURS D'EVALUATION :

- nombre et type de partenaires impliqués
- régularité des documents relatifs au logement des plus démunis

OBJECTIF 2 : OPTIMISER LE RAPPROCHEMENT ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE D'HEBERGEMENT ET DE LOGEMENT POUR REPOUDRE A LA DIVERSITE DES BESOINS DES PUBLICS DU PLAN

La loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 a mis en place les Plans Départementaux d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion des personnes sans domicile (PDAHI), document ayant vocation à être inclus dans les PDALPD, afin d'assurer la continuité des parcours d'insertion des personnes vers le logement.

Le PDAHI dresse le bilan qualitatif et quantitatif de l'offre existante d'hébergement. Il évalue la nature, le niveau et l'évolution des besoins et notamment les besoins en logement ordinaire ou adapté pour les personnes hébergées. Il détermine les perspectives et les objectifs de développement et de transformation de l'offre.

La planification quinquennale 2010 - 2014 du dispositif AHI dans le Loiret a mis l'accent sur la nécessité de conforter les activités existantes mais également de mieux organiser leurs partenariats et leurs complémentarités afin d'optimiser la réponse à l'usager.

Afin d'instaurer une continuité entre l'hébergement et le logement, le Plan Solidarité Logement 45 a intégré les objectifs du PDAHI quant aux besoins en logement adapté et accompagné.

Par ailleurs, dans le contexte économique et social actuel, l'accès à un logement accessible financièrement et adapté, constitue l'une des principales priorités des ménages. Le parc social ne peut répondre seul aux besoins de logements dans les secteurs tendus. Le parc privé doit ainsi être mobilisé, en rendant son offre accessible aux plus démunis pour diversifier les réponses à apporter aux publics du Plan et favoriser la mixité sociale.

Dans ce cadre, trois objectifs doivent être recherchés :

➤ **Identifier les différents types d'hébergement d'insertion au logement accompagné pour une meilleure mobilisation :**

- apporter des réponses adaptées aux besoins des usagers
- fluidifier les parcours en vue de l'accès au logement autonome

➤ **Produire et territorialiser une offre de logements locatifs dans le parc social et privé :**

- support à l'insertion visant à faciliter un parcours logement selon les caractéristiques et les besoins des ménages
- accessible économiquement
- diversifiée et adaptée aux besoins spécifiques de certains ménages

➤ **Mettre en cohérence les dispositifs d'attribution et d'accompagnement pour l'accès au logement autonome des publics prioritaires du Plan par :**

- l'articulation entre les différents dispositifs d'attribution d'un logement social
- la sensibilisation des partenaires du Plan quant aux différents dispositifs d'accompagnement pour l'accès et le maintien dans le logement en vue d'une insertion durable des ménages

Objectif 2 :

Optimiser le rapprochement entre l'offre et la demande d'hébergement et de logement pour répondre à la diversité des besoins des publics du Plan

Action 2 :

Développer une offre permettant de répondre à la diversité des besoins des publics du Plan

Action 2 - 1 :

Identifier les différents types d'hébergement d'insertion au logement accompagné pour une meilleure mobilisation

OBJECTIFS :

- Mobiliser à bon escient et en fonction des besoins des usagers, les dispositifs d'hébergement d'insertion et de logement accompagné
- Organiser la fluidité des parcours en vue de l'accès au logement autonome
- Adapter l'offre existante au regard des besoins des publics si besoin

CHEFS DE FILE : Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Conseil général

PARTENAIRES ASSOCIES :

Associations gestionnaires de structures d'hébergement, bailleurs sociaux, SIAO

DESCRIPTIF :

- **Evaluer le fonctionnement** des dispositifs d'hébergement d'insertion et de logement accompagné : CHRS, ALT, intermédiation locative, résidence sociale, sous-location à bail glissant, service de suite, pensions de famille, gestion locative adaptée ...
- **Adapter ces dispositifs** le cas échéant pour une meilleure efficacité
- **Développer** des solutions innovantes pour permettre le passage du logement d'insertion au logement autonome : CHRS en diffus à bail « glissant » ...

RESULTATS ATTENDUS :

- Mobiliser les acteurs en vue d'une mise à disposition totale des places d'hébergement et de logement accompagné dans le dispositif AHI
- Orienter et prendre en charge l'utilisateur dans la structure la plus adaptée possible à ses besoins
- Améliorer la fluidité du dispositif d'hébergement en maîtrisant la durée de séjour des usagers dans les structures
- Favoriser les sorties d'hébergement d'insertion vers le logement autonome

CALENDRIER :

Action prioritaire à mettre en œuvre à partir de 2014 avec évaluation annuelle.

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Nombre de places d'hébergement d'insertion et de logement accompagné
- Nombre de ménages entrés dans le dispositif HI
- Nombre de ménages sortis du dispositif HI et motifs
- Nombre de ménages ayant accédé à un logement autonome

Action 2 - 2 :

Favoriser la mise en place d'une stratégie de production dans le parc social

OBJECTIFS :

- Analyser les besoins en logements financièrement accessibles (PLAI ressources) et adaptés (PLAI intégration) aux besoins spécifiques de certains publics.
- Soutenir les politiques locales de l'habitat dans le développement des actions répondant aux besoins des ménages défavorisés de leurs territoires
- Anticiper les besoins des familles en termes d'accompagnement social
- Suivre l'occupation de ces logements
- Mettre en place les préconisations d'actions prévues dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (2013 – 2019).

CHEFS DE FILE : Délégués des aides à la pierre et Direction Départementale des Territoires

PARTENAIRES ASSOCIES :

Bailleurs sociaux, EPCI dotés d'un PLH, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Conseil régional, collecteurs Action Logement, Caisse des Dépôts et Consignations

DESCRIPTIF :

- **Réalisation d'un état des lieux de l'offre existante** de logements PLAI ressources et de PLAI intégration (personnes handicapées, femmes victimes de violences, jeunes en errance, personnes souffrant de troubles psychologiques ...)
- Elaboration d'un **diagnostic territorial partagé des besoins** (en lien avec l'action 1 du Plan)
- **Orientation de la production** en partenariat avec les délégués des aides à la pierre, les collectivités locales, les bailleurs sociaux ...
- **Suivi** des attributions et de l'occupation de l'offre en lien avec l'action 4 du Plan.

Sur chacun de ces points, une attention particulière sera portée à la thématique de la sédentarisation des gens du voyage.

RESULTATS ATTENDUS :

- Production d'une offre de logements accessibles et adaptés aux publics du Plan pour répondre aux besoins identifiés
- Meilleure corrélation entre l'offre et la demande pour les publics spécifiques

CALENDRIER :

Action à mettre en œuvre sur la durée du Plan avec évaluation annuelle.

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Nombre de logements très sociaux à bas niveau de quittance réservés aux ménages cumulant des difficultés financières et sociales
- Nombre de logements PLAI et terrains familiaux produits pour les gens du voyage

Objectif 2 :
Optimiser le rapprochement entre l'offre et la demande d'hébergement et de logement pour répondre à la diversité des besoins des publics du Plan

Action 2 - 3 :

Mobiliser le parc privé en faveur des publics du Plan

OBJECTIFS :

- Produire des logements conventionnés sociaux et très sociaux dans le parc privé pour répondre aux besoins des ménages les plus fragiles, en articulation avec l'offre existante et la programmation des PLAI sur les territoires.
- Capter et mobiliser cette offre pour les publics du Plan
- Informer les bailleurs privés sur le conventionnement, les outils de sécurisation et les modes de gestion locative adaptée (intermédiation locative, mandat de gestion ...)

CHEFS DE FILE : Anah et délégataires des aides à la pierre

PARTENAIRES ASSOCIES :

SIRES, opérateurs pour l'intermédiation locative, ADIL, collecteurs Action Logement, UNPI, FNAIM, CAF MSA, DDCS, EPCI

DESCRIPTIF :

Mise en place d'une stratégie territoriale de production de l'offre privée conventionnée

- Recensement des logements conventionnés existants (durée du conventionnement, caractéristiques du logement, de l'occupant, modalités de gestion ...)
- Travail avec les bailleurs sociaux pour connaître l'offre et la programmation de logements PLAI ainsi que son occupation (vacance ...)
- Identification et caractérisation des besoins
- Suivi de l'offre produite

Mobilisation/captation de l'offre privée conventionnée en faveur des personnes prioritaires du Plan

- Incitation des bailleurs à louer leurs logements par le biais des modes de gestion intermédiaire (SIRES, intermédiation locative, mandat de gestion ...)
- Attribution des logements conventionnés en lien avec les réservataires et les partenaires sociaux.

Sécurisation des bailleurs privés

- Poursuite des réunions d'information sur les outils de sécurisation

RESULTATS ATTENDUS :

- Remise sur le marché de logements notamment vacants et/ou dégradés avec des loyers adaptés permettant au public du Plan d'y accéder et de s'y maintenir dans de bonnes conditions.
- Complémentarité de cette offre avec le parc social

CALENDRIER :

Action à mettre en œuvre sur la durée du Plan avec évaluation annuelle.

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Nombre de conventionnements sociaux et très sociaux par territoire d'EPCI
- Nombre de logements gérés par le SIRES et dans le cadre de l'intermédiation locative
- Profil des ménages logés

Action 3 :

Evaluer et articuler les dispositifs d'accès au logement autonome et d'accompagnement

OBJECTIFS :

- Favoriser l'accès aux droits des publics vulnérables par une meilleure connaissance des dispositifs
- Améliorer la qualité des réponses apportées aux usagers grâce à une meilleure lisibilité et une appropriation des dispositifs par les élus et les partenaires
- Evaluer et articuler les dispositifs existants mis en place par l'Etat et le Département, pour en assurer une meilleure efficacité
- Renforcer la coopération et le partenariat entre les opérateurs de l'hébergement, les bailleurs sociaux, les acteurs du social et de la santé pour fluidifier les parcours résidentiels

CHEFS DE FILE : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Conseil général

PARTENAIRES ASSOCIES :

Bailleurs sociaux, réservataires, Union Sociale pour l'Habitat, SIAO, associations d'insertion par le logement, CIL Val de Loire, acteurs de la santé

DESCRIPTIF :

- Recenser les **acteurs**, les **dispositifs de droit commun et connexes d'accès au logement** et leur **public cible** :
 - personnes cumulant des difficultés économiques et sociales,
 - personnes dépourvues de logement,
 - jeunes,
 - femmes victimes de violence,
 - personnes handicapées,
 - personnes souffrant de troubles psychiques
 - réfugiés statutaires
 - gens du voyage ...
- Constituer et alimenter un vivier de demandeurs prioritaires de logement social éligibles au **contingent préfectoral** incluant notamment les sortants d'hébergement.
- Travailler sur les **modes de saisine des dispositifs** par les acteurs pour une meilleure efficacité
- Identifier, évaluer et articuler les **outils d'accompagnement** spécifiques au logement (ASLL, AVDL...) et à vocation plus généralistes (MASP, mesures d'accompagnement budgétaire ...)
- **Informier et former** les élus et les professionnels du social sur ces dispositifs afin d'optimiser les conditions d'exercice du droit au logement : organisation de réunions territorialisées, élaboration d'un guide pratique...

RESULTATS ATTENDUS :

- Eviter la multiplication des démarches administratives
- Solliciter les dispositifs adaptés à la situation de chaque usager, et notamment le contingent préfectoral en fixant un objectif de mobilisation au profit des demandeurs prioritaires.

CALENDRIER :

Action prioritaire à mettre en œuvre à partir de 2014 avec évaluation annuelle.

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Evolution des saisines : recours DALO, contingent préfectoral
- Bilan des accords collectifs départementaux
- Bilan des conventions d'utilité sociale
- Nombre de réunions d'information

OBJECTIF 3 : POURSUIVRE LES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DE L'ACCES ET DU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT DES PERSONNES FRAGILES

Cet objectif se compose de trois actions prioritaires :

- **La mobilisation du Fonds Unifié Logement (FUL)** pour la mise en œuvre des actions du Plan :

Le Fonds Unifié Logement, dispositif partenarial piloté par le Département, doit permettre de répondre aux besoins en logement des personnes défavorisées.

En effet, il a pour objet d'aider toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, à accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir, et de disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

A ce titre, des aides financières directes sont attribuées dans le cadre de l'accès et du maintien dans le logement dans un cadre plus global d'accompagnement social mené par les travailleurs sociaux avec les usagers.

Des aides financières indirectes sont également financées telles que les mesures d'accompagnement social lié au logement visant à favoriser, faciliter et accélérer l'insertion du ménage dans le logement et la sous-location à bail glissant.

Des actions de prévention doivent également être mises en œuvre afin d'apporter des réponses diverses et adaptées pour l'accès et le maintien dans le logement des personnes défavorisées.

- **Le développement d'actions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique :**

Face à une montée en charge fluctuante des demandes d'aides individuelles du FUL au titre des impayés d'énergie, il s'agit de poursuivre les actions de prévention et de traitement des situations de précarité énergétique engagées au cours du précédent Plan.

En effet, des visites conseils énergétiques ont été réalisées auprès de ménages bénéficiant de manière récurrente d'aides du FUL ou ayant des factures énergétiques élevées. Ceux-ci ont été préalablement identifiés à partir de données statistiques du FUL, par les travailleurs sociaux des Maisons du Département et des CCAS, les associations d'insertion par le logement, et par l'ADIL-Espace Info Energie.

Par ailleurs, une réflexion partenariale a été engagée pour la mise en place à titre expérimental d'un fonds de travaux en vue de :

- Participer à la résolution à long terme des problèmes d'impayés d'énergie
- Faciliter la réalisation de travaux et améliorer le confort thermique des logements
- A terme, permettre au public bénéficiaire du FUL de faire face aux dépenses énergétiques et ainsi de ne plus constituer de demandes d'aides financières.

- Dans un contexte d'augmentation du nombre d'assignations pour impayés, il convient d'œuvrer pour **le renforcement de la coordination des acteurs et l'articulation des dispositifs en faveur de la prévention des expulsions locatives.**

La loi MLE du 25 mars 2009 a institué la création, dans chaque département, d'une Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX).

Elle a pour mission de coordonner et de piloter la stratégie de prévention des expulsions et la mobilisation des acteurs dans le département.

Elle délivre des avis aux instances décisionnelles et des recommandations à l'ensemble des partenaires œuvrant localement à la prévention des expulsions.

La CCAPEX du Loiret a été mise en place en décembre 2010 et constitue un lieu d'échanges entre les différents partenaires.

Une attention devra également être portée aux accédants à la propriété quant aux risques d'impayés et d'expulsion liés à l'accession à la propriété dans un contexte économique difficile, d'augmentation des sommes empruntées et de la durée des prêts ...

Le Fonds d'Aide aux Accédants en Difficulté (FAAD) peut, dans les conditions définies par son règlement intérieur, être mobilisé pour aider ces ménages qui rencontrent des difficultés passagères dans le remboursement d'un ou plusieurs prêts immobiliers pour l'acquisition ou la construction de leur résidence principale située dans le département du Loiret.

Action 4 :

Mobiliser le Fonds Unifié Logement pour l'accès et le maintien dans le logement des populations fragiles

OBJECTIFS :

- Permettre aux personnes en difficulté d'accéder à un logement et/ou de s'y maintenir
- Apporter des réponses diversifiées et adaptées visant l'autonomie dans le logement
- Garantir une équité de traitement entre les usagers et répondre à l'évolution des besoins
- Doter le Département du Loiret d'un document pragmatique pour les partenaires et les services instructeurs (travailleurs sociaux des Maisons du Département, des Centres Communaux d'Action Sociale, associations d'insertion dans le logement...)

CHEFS DE FILE : Conseil général

PARTENAIRES ASSOCIES :

Partenaires financiers (Etat, CAF, MSA, Communes, EPCI, bailleurs sociaux, fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphone), services instructeurs du FUL.

DESCRIPTIF :

Suite à la révision du **règlement intérieur du FUL** en 2013, il convient de :

- diffuser les nouvelles modalités d'intervention auprès des partenaires et services instructeurs (communication, réunions d'information/formation...)
- veiller à l'évolution des situations de logement des personnes défavorisées et le cas échéant ajuster le règlement.

Ce règlement intérieur, outil financier du Plan Solidarité Logement 45, est en téléchargement sur le site du Conseil général : loiret.com.

Nos espaces /partenaires/insertion/le Fonds Unifié Logement.

La mise en œuvre de la **prestation d'accompagnement social lié au logement** est externalisée depuis 2008. L'évaluation de cette prestation constitue une des actions déterminantes pour répondre aux besoins des usagers en la matière.

Le **dispositif de sous-location à bail glissant** a été consolidé lors du précédent plan et a fait l'objet d'une charte de partenariat et de coordination entre les bailleurs sociaux, les associations d'insertion dans le logement ainsi que le Département du Loiret. Il convient d'en assurer le suivi et l'évaluation afin d'ajuster le dispositif et les outils, si nécessaire.

RESULTATS ATTENDUS :

- Appropriation du règlement intérieur du FUL par les partenaires et services instructeurs pour apporter des réponses concrètes aux usagers et optimiser le fonctionnement du FUL
- Insertion durable des ménages dans le logement
- Equilibre des aides du FUL entre les territoires
- Alimentation du tableau de bord des personnes défavorisées en lien avec l'action 2

CALENDRIER :

2014 :

Diffusion et communication autour du règlement intérieur du FUL

Actions à poursuivre sur la durée du Plan avec évaluation annuelle.

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Bilan annuel d'activité du FUL
- Bilan annuel d'activité de la prestation ASLL
- Bilan annuel d'activité de la sous-location à bail glissant
- Échanges avec les partenaires sur les dispositifs existants

Action 5 : Lutter contre la précarité énergétique

OBJECTIFS :

- Améliorer la qualité thermique des logements et le confort des occupants
- Réduire les dépenses liées aux charges énergétiques
- S'inscrire dans une démarche de développement durable

CHEFS DE FILE : Conseil général

PARTENAIRES ASSOCIES :

Direction Départementale des Territoires, bailleurs sociaux, Anah, délégataires des aides à la pierre, Région, ADEME, Caisse des Dépôts et Consignation, ADIL-EIE, collectivités locales, travailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie, Hd-Pact 45, USH Centre ...

DESCRIPTIF :

- Poursuivre la **sensibilisation** sur la précarité énergétique auprès des professionnels et des usagers : ateliers de formation, actions de prévention ...
- Conforter la **réalisation de visites conseils énergétiques** auprès des ménages en difficulté (impayés d'énergie, récurrence des aides du FUL ...)
- Mettre en place à titre expérimental **un fonds de travaux** en faveur des ménages défavorisés
- Identifier les logements énergivores au sein du **parc social et privé** et développer des actions en vue d'améliorer leur performance énergétique (sensibilisation, réalisation de travaux ...)
- **Mettre en cohérence et articuler les actions avec les dispositifs existants** en vue d'une meilleure lisibilité et efficacité (programme Habiter Mieux, Plan de rénovation énergétique de l'habitat, Point rénovation information service, OPAH, appartement pédagogique ...)
- Valoriser et intégrer les actions réalisées dans le cadre des politiques menées par les différentes collectivités : Agenda 21, PLH...

RESULTATS ATTENDUS :

- Mise en synergie des acteurs et des dispositifs afin d'être le plus efficient possible en faveur des occupants
- Baisse du nombre d'aides accordées par le FUL au titre des impayés d'énergie
- Réduire la précarité énergétique.

CALENDRIER :

2014 :
Mise en place effective du fonds de travaux
Poursuite des visites conseils énergétiques

Actions à poursuivre sur la durée du Plan avec évaluation annuelle.

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Evolution des aides accordées par le FUL au titre des impayés d'énergie
- Les visites conseils énergétiques : nombre, localisation, statut d'occupation, type d'actions engagées
- Le fonds de travaux : nombre de ménages repérés, nombre de ménages bénéficiaires d'une aide du fonds de travaux
- L'information, la formation : nombre de réunions d'information, nombre et qualité des participants (travailleurs sociaux, usagers ...)

Action 6 : Renforcer les dispositifs de prévention des expulsions

OBJECTIFS :

- Prévenir la constitution de l'impayé locatif
- Intervenir le plus en amont possible de la procédure
- Informer les bailleurs et les locataires sur leurs droits et obligations afin de mieux sécuriser leurs relations
- Améliorer la coordination des acteurs et harmoniser les pratiques
- Mieux appréhender les risques d'impayés et d'expulsion liés à l'accession à la propriété

CHEFS DE FILE : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Caisse d'Allocations Familiales

PARTENAIRES ASSOCIES :

Sous-préfectures, MSA, Conseil général, ADIL, tribunal d'instance, représentant d'huissiers de justice, associations d'insertion par le logement, représentants des bailleurs privés et sociaux, commission de surendettement, représentants des associations de locataires (CNL, familles de France ...)

DESCRIPTIF :

- Poursuivre l'**information des locataires** sur leurs droits et leurs obligations (pédagogie au moment de la signature du bail sur l'obligation de payer son loyer par exemple), sur les services à contacter en cas de difficultés de paiement des loyers
- Poursuivre la **sensibilisation des bailleurs privés** sur les dispositifs de sécurisation et le traitement amiable des impayés
- Proposer un **service de médiation locative dans le parc privé** : négociation avec le propriétaire, médiation avec le locataire, mise en place d'un plan d'apurement, saisine des dispositifs d'aide, relations avec les organismes payeurs des aides au logement et services sociaux ...
- Revoir le fonctionnement et le rôle de la **Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions du Loiret**
- Elaborer une **charte de prévention des expulsions** : recenser les missions et formaliser les engagements des différents acteurs, articuler les différents dispositifs en matière de prévention et de traitement des expulsions locatives afin d'utiliser au mieux les dispositifs existants et rechercher les solutions les plus adéquates,
- Poursuivre les actions d'**information auprès des partenaires institutionnels**
- Mobiliser les aides du **Fonds d'Aide aux Accédants en Difficulté (FAAD)**

RESULTATS ATTENDUS :

- Permettre le maintien dans les lieux des ménages en difficulté
- Renforcer les dispositifs de prévention des impayés de loyers dans le parc privé
- Réduire le nombre d'expulsions

CALENDRIER :

Action prioritaire pour 2014 et à poursuivre sur la durée du Plan avec évaluation annuelle.

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Nombre d'assignations dans le parc privé et le parc social
- Nombre de commandements de quitter les lieux dans le parc privé et le parc social
- Nombre de protocoles Borloo et nombre de baux re-signés à la suite
- Nombre de demandes et d'octrois du concours de la force publique dans le parc privé et le parc social
- Nombre d'expulsions effectivement réalisées dans le parc privé et le parc social
- Nombre de saisines de la commission de médiation DALO suite à une procédure d'expulsion
- Nombre de dossiers FAAD constitués et de prêts accordés
- Nombre de situations pour lesquelles il y a eu suspension des aides au logement

OBJECTIF 4 : CONSOLIDER LE PARTENARIAT ET LES OUTILS DE REPERAGE ET DE TRAITEMENT DES SITUATIONS D'HABITAT INDIGNE

Le repérage et le traitement des situations d'habitat indigne par les acteurs locaux ont mis l'accent sur la multiplicité des formes d'habitat indigne dans le Loiret. Ces situations sont présentes tant dans le secteur urbain que rural, elles concernent des locataires et des propriétaires occupants, et entrent parfois en convergence avec d'autres problématiques telles que la précarité énergétique, le maintien à domicile des personnes âgées...

Au cours du précédent plan, l'importante mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'habitat, du social et de la santé a permis :

- la mise en place d'une fiche de pré-repérage accompagnée d'un guichet unique
- la création d'une instance de coordination des différents acteurs pour le traitement des situations d'habitat indigne en vue de la résolution des situations complexes : un comité de suivi et de lutte contre l'habitat indigne
- l'information, la formation de différents partenaires sur cette thématique.

Dans ce contexte, il convient de :

- **consolider et formaliser le partenariat pour le repérage et le traitement** des situations d'habitat indigne
- **consolider les outils** mis en place
- **poursuivre la sensibilisation des acteurs** autour de cette thématique

Par ailleurs, la loi du 13 juillet 2006 portant « Engagement National pour le Logement » prévoit la mise en place d'un **observatoire nominatif** des logements indignes et des locaux impropres à l'habitation, ainsi que des logements considérés non décents à la suite d'un contrôle des organismes payeurs des aides au logement. Celui-ci doit être intégré comme une action au PDALPD.

Les ministères du logement et de la santé ont développé des applications informatiques pour favoriser la connaissance des situations d'habitat indigne et leur traitement. Une position commune devra être recherchée auprès de l'ensemble des partenaires pour une utilisation et une appropriation opportunes de ces outils nationaux (ORTHI et @RIANE) dans l'objectif d'aboutir à une connaissance précise des situations d'habitat indigne sur l'ensemble du département et une meilleure résolution des situations.

Action 7 :

Poursuivre le partenariat et consolider les outils pour le repérage et le traitement de l'habitat indigne

OBJECTIFS :

Consolider et poursuivre les actions engagées pour :

- le repérage des situations d'habitat indigne
- la mobilisation des acteurs
- la mise en cohérence des actions pour le traitement des situations
- la diffusion d'information

CHEFS DE FILE : Agence Régionale de la Santé – Délégation territoriale du Loiret et Caisse d'Allocations Familiales du Loiret

PARTENAIRES ASSOCIES :

Participation au groupe de travail	Participation au comité de suivi et de lutte contre l'habitat indigne
Anah, ADIL, ARS-DT 45, CAF, CIL Val de Loire, CNL, Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, Communauté d'agglomération montargoise et rives du Loing, Conseil général, DDT, DDSCS, FNAIM, Hd-pact 45, MSA, SACICAP, SIREs, SCHS de la ville d'Orléans, UNPI, USH Centre	Anah, ADIL, ARS-DT 45, CAF, DDSCS, DDT, Conseil général, MSA, Procureur de la République, SCHS de la ville d'Orléans

DESCRIPTIF :

- **Formaliser le partenariat existant et les engagements de chacun des acteurs** pour le traitement des situations d'habitat indigne (charte, protocole départemental ...)
- **Consolider les outils existants** pour le repérage et le traitement des situations (fiche de pré-repérage, comité de suivi et de lutte contre l'habitat indigne ...)
- Organiser des **ateliers thématiques** pour les partenaires du traitement de l'habitat indigne, selon les besoins identifiés, afin de faciliter la résolution de situations telles que les propriétaires occupants, les majeurs protégés, les copropriétés dégradées ...
- Mettre en place un **observatoire nominatif** pour connaître les situations d'habitat indigne dans le Loiret. Le système ORTHI est retenu et est administré par la DDT
- Poursuivre les **actions de formation, d'information** auprès des acteurs de la santé, du social, des élus, des techniciens ...
- Poursuivre la **diffusion des outils de sensibilisation** créés dans le précédent Plan (exposition, plaquette ...)
- **Articuler les actions** mises en place avec les collectivités locales dotés d'un PLH (ou avec un projet de PLH), d'une OPAH ...

RESULTATS ATTENDUS :

- Résolution partenariale des situations d'habitat indigne en prenant en compte la situation du logement et des occupants
- Poursuite de la montée en puissance du repérage et du traitement des situations d'indignité
- Utiliser lorsque cela est possible, le levier financier du FARU pour les opérations éligibles, et ce jusqu'en 2015.

CALENDRIER :

Actions à mettre en œuvre sur la durée du Plan avec évaluation annuelle.

INDICATEURS D'EVALUATION :

- Nombre et types de participants au groupe projet
- Les fiches de pré-repérage : nombre de fiches reçues, localisation, orientations, résolutions.
- Le comité de suivi et de lutte contre l'habitat indigne : nombre de réunions, nombre situations examinées et résolues
- L'information / la formation : nombre de réunions, type et nombre de participants.
- Nombre de logements non-décentes repérés
- Nombre d'arrêtés d'insalubrité pris
- Nombre de mainlevées d'arrêtés d'insalubrité
- Nombre de travaux d'office réalisés
- Nombre de relogements effectués suite à la défaillance du propriétaire bailleur

OBJECTIF 5 : METTRE EN ŒUVRE LES OUTILS DE PILOTAGE ET D'ANIMATION POUR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ DES ACTIONS DU PLAN

La coordination, le partenariat et sa mise en synergie ont été des éléments indispensables à la réussite du précédent Plan.

Ainsi, afin de conforter ces acquis, il convient de :

- **poursuivre la mise en œuvre des actions du Plan en mode projet** sous la responsabilité de chefs de file. Les actions peuvent s'inscrire dans des instances existantes ou au sein de "groupes projet".
- **animer, coordonner et piloter** les actions pour gérer le Plan de manière cohérente, efficace et partenariale.
- **œuvrer pour le renforcement et le développement du partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale et les communes** afin d'être au plus près des territoires et apporter des réponses adaptées aux réalités locales.
- **conforter la mobilisation des partenaires**
- **communiquer autour du PDALPD** afin de consolider la culture commune relative à la question du logement des personnes défavorisées et l'appropriation du Plan par l'ensemble des acteurs locaux.

Action 8 : Animer et communiquer autour du Plan

OBJECTIFS :

- Rendre le Plan opérationnel, lisible et efficace
- Informer et mobiliser les partenaires dans une dynamique commune par des actions de communication, d'échange et de formation
- Mettre en cohérence les actions du Plan avec les politiques de l'habitat
- Développer des actions territorialisées

CHEFS DE FILE : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Conseil général

DESCRIPTIF :

Animation générale du Plan :

- appui des chefs de file des groupes projet
- suivi et évaluation de la mise en œuvre des actions
- territorialisation des actions du Plan
- articulation avec les politiques locales de l'habitat

Communication sur le Plan :

- actions de lancement du Plan
- rencontre des partenaires pour bilan à mi-parcours
- espace internet dédié et mise en place d'un accès réservé aux partenaires
- poursuite de l'outil d'information du Plan : le Bon Plan Logement

Mise en place d'outils adossés au Plan selon les besoins liés à chacune des actions du Plan :

- plaquettes et brochures
- formation / information des partenaires du Plan : séminaires, réunion d'information ...

RESULTATS ATTENDUS :

- Mise en œuvre des actions dans le respect des échéances
- Evaluation régulière des actions mises en œuvre pour une meilleure efficacité
- Appropriation du Plan par les partenaires

CALENDRIER :

2014 :

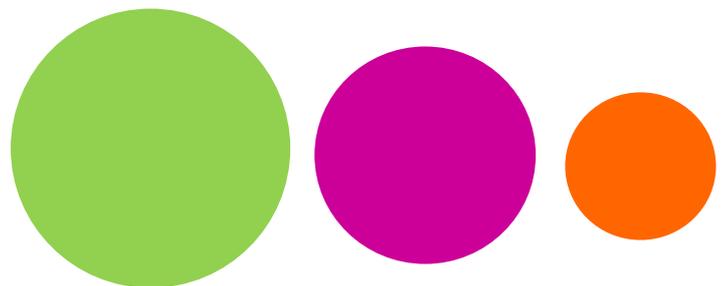
Actualisation et mise en œuvre de la mission d'animation et du plan de communication.

Actions à mettre en œuvre pendant la durée du Plan.

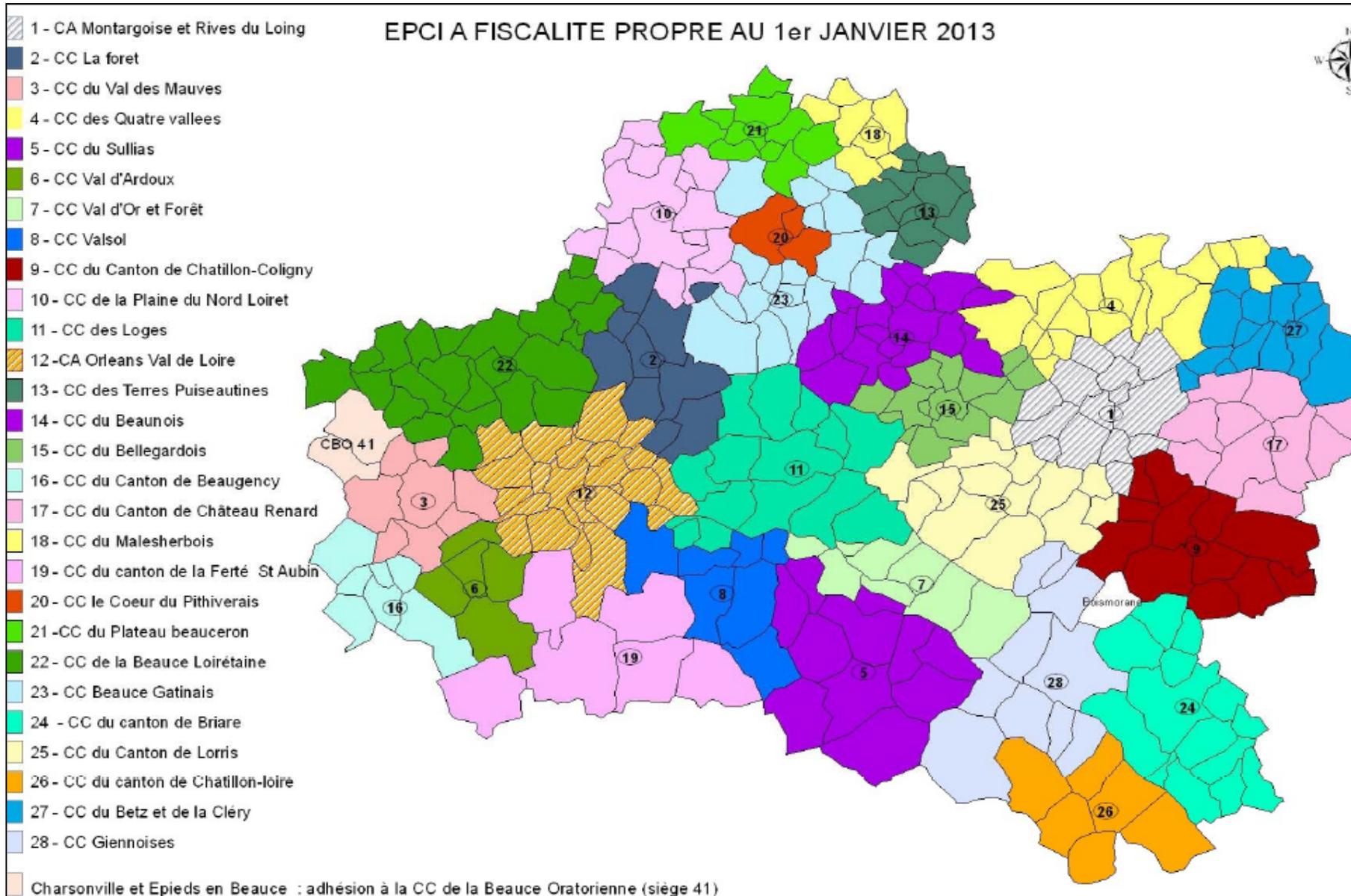
INDICATEURS D'EVALUATION :

- nombre et type de partenaires impliqués dans la mise en œuvre des différentes actions
- implication des chefs de file
- visibilité et appropriation du Plan : respect du plan de communication, nombre de publications et de formations, public touché ...
- régularité et pertinence des bilans

Données par
Etablissement
Public de
Coopération
Intercommunale



EPCI A FISCALITE PROPRE AU 1er JANVIER 2013



La communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	266 404	272 172	+ 2.1 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	108 916	120 274	+ 10.4 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.4	2.2		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	24 %	22.4 %		18.5 %
30-44 ans	22.1 %	19.6 %		19.9 %
45-59 ans	17.9 %	19.7 %		20.1 %
60-74 ans	10,8 %	12.4 %		13.6 %
75 ans ou +	5.6 %	7.6 %		8.9 %
% de foyers non imposés en 2009	-	39 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	118 593	130 663	+ 10.2 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	108 966	120 266	+ 10.4 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	46 %	46.3 %	+ 11%	+ 11.3 %
Appartement	52,1%	53 %	+ 12.1 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	49,8 %	51.8 %	+ 14.6%	+ 17.2 %
Part des locataires	47.3 %	46.4 %	+ 8.3 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	19.3 %	18.4 %	+ 5.5 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	7 052	8 660	+ 22.8 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux (RPLS 2012)	27 048	48 892
-------------------------------------	--------	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	4 936	3 159	- 36 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	10.5 %	10.5 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Un nombre de ménages qui a augmenté 5 fois plus vite que le nombre d'habitants
- Une forte représentation des 15-29 ans
- Une proportion importante de locataires
- Une concentration de la moitié des logements sociaux du département.

La communauté d'agglomération montargoise Et rives du Loing

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	55 559	56 770	+ 2.2 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	23 380	24 831	+ 6.2 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.3	2.2		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	18.7 %	18 %		18.5 %
30-44 ans	20.2 %	18 %		19.9 %
45-59 ans	18.2 %	19.4 %		20.1 %
60-74 ans	15.4 %	15.5 %		13.6 %
75 ans ou +	8.7 %	11.1 %		8.9 %
% de foyers non imposés en 2009	-	49.1 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	26 243	27 996	+ 6.7 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	23 346	24 833	+ 6.4 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	62 %	63.5 %	+ 9.3 %	+ 11.3 %
Appartement	35.5 %	35.9 %	+ 8 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	53.6 %	56.4 %	+ 11.9 %	+ 17.2 %
Part des locataires	43.4 %	41.9 %	+ 2.7 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	26.2 %	23.6 %	- 4.3 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	1 953	2 507	+ 28.4 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	6 751	48 892
-------------------------	-------	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	932	788	- 15.5 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	15,4 %	15,3 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Un nombre de ménages qui a augmenté 3 fois plus vite que le nombre d'habitants
- Une proportion des personnes âgées de 75 ans et plus en augmentation
- Près de la moitié des foyers du territoire non imposés
- Un taux de chômage supérieur à celui du département

La communauté de communes La Forêt

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	13 504	15 104	+ 11.8 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	4 844	5 674	+ 17 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.8	2.7		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	18.2 %	14.7 %		18.5 %
30-44 ans	23.4 %	23.8 %		19.9 %
45-59 ans	20.1 %	21.1 %		20.1 %
60-74 ans	10.6 %	11.2 %		13.6 %
75 ans ou +	6 %	6.5 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	35.1 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	5 325	6 144	+ 15.4 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	4 845	5 669	+ 17 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	88.9 %	91.3 %	+ 18.5 %	+ 11.3 %
Appartement	9.3 %	8.5 %	+ 4.8 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	78.5 %	81.6 %	+ 21.5 %	+ 17.2 %
Part des locataires	18.8 %	17.1 %	+ 6.5 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	8 %	7.2 %	+ 5.7 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	195	311	+ 60 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	464	48 892
-------------------------	-----	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	190	136	- 28.4 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	6.3 %	5.6 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Une croissance de la population deux fois supérieure à celle du département
- Une taille de ménages plus grande que celle des ménages du Loiret
- Une forte proportion de propriétaires occupants
- Une augmentation de 60 % du nombre de logements vacants

La communauté de communes du Betz et de la Cléry

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	7 676	9 557	+ 24.5 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	3 348	4 162	+ 24.3 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.3	2.3		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	14.5 %	13.5 %		18.5 %
30-44 ans	20.2 %	19.2 %		19.9 %
45-59 ans	18.7 %	20.5 %		20.1 %
60-74 ans	20.5 %	17.7 %		13.6 %
75 ans ou +	8.2 %	10.1 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	55.5 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	5 369	5 934	+ 10.5 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	3 360	4 166	+ 23.9 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	90 %	90.7 %	+ 11.4 %	+ 11.3 %
Appartement	6.5 %	8 %	+ 35.1 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	71.1 %	75.6 %	+ 31.9 %	+ 17.2 %
Part des locataires	23.6 %	22 %	+ 15.8 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	9.6 %	8.5 %	+ 10.2 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	306	475	+ 55 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	369	48 892
-------------------------	-----	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	279	227	- 18.6 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	12.8 %	13 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- La croissance de la population la plus élevée du département
- Une proportion des personnes âgées de 75 ans et plus en augmentation et supérieure à celle du Loiret
- Une forte proportion de propriétaires occupants
- Une augmentation de plus de 50% du nombre de logements vacants
- Un taux de chômage supérieur à celui du département

La communauté de communes du Bellegardois

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	6 127	7 032	+ 14.8 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	2 575	3 015	+ 17.1 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.4	2.3		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	16.2 %	19.1 %		18.5 %
30-44 ans	20.7 %	15.3 %		19.9 %
45-59 ans	17.1 %	19.8 %		20.1 %
60-74 ans	19 %	14.8 %		13.6 %
75 ans ou +	9.5 %	11.7 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	47.1 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	3 350	3 682	+ 10 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	2 564	2 989	+ 16.6 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	89 %	89.4 %	+ 10.4 %	+ 11.3 %
Appartement	7.6 %	10.1 %	+ 45.9 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	66.8 %	69.9 %	+ 22 %	+ 17.2 %
Part des locataires	29.3 %	28.4 %	+ 13.2 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	12 %	11.1 %	+ 7.5 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	302	317	+ 5 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	378	48 892
-------------------------	-----	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	266	209	- 21.4 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	10.1 %	8.3 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Une croissance de la population 2,7 fois supérieure à celle du département
- Une proportion des 15-29 ans et des personnes âgées de 75 ans et plus en augmentation et supérieure à celle du Loiret
- Une part importante de propriétaires occupants
- Un nombre de logements vacants stable

La communauté de communes du Val des Mauves

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	15 593	16 209	+ 3.9 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	5 848	6 522	+ 11.5 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.7	2.5		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	18.1 %	15.9 %		18.5 %
30-44 ans	22.8 %	21.1 %		19.9 %
45-59 ans	20.6 %	21.3 %		20.1 %
60-74 ans	11.5 %	13.9 %		13.6 %
75 ans ou +	6.7 %	8.2 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	35.3 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	6 460	7 153	+ 10.7 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	5 831	6 532	+ 12 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	87.8 %	87.6 %	+ 10.5 %	+ 11.3 %
Appartement	10.6 %	12.1 %	+ 26.1 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	72.5 %	73.9 %	+ 14.1 %	+ 17.2 %
Part des locataires	24.2 %	24.4 %	+ 13.2 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	7.1 %	7.1 %	+ 11.9 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	352	403	+ 14.5 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	502	48 892
-------------------------	-----	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	255	167	- 34.5 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	8.3 %	5.6 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Un nombre de ménages qui a augmenté 3 fois plus vite que le nombre d'habitants
- Une taille des ménages qui a diminué mais qui reste supérieure à celle des ménages du département.
- Une forte proportion de propriétaires occupants
- Un taux de chômage en baisse et inférieur à celui du département

La communauté de communes des Quatre vallées

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	14 412	16 163	+ 12.1 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	5 796	6 809	+ 17.5 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.5	2.4		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	14.6 %	13.3 %		18.5 %
30-44 ans	21 %	19.5 %		19.9 %
45-59 ans	18.5 %	21.2 %		20.1 %
60-74 ans	17.7 %	16.1 %		13.6 %
75 ans ou +	9 %	10.7 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	41.7 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	7 940	8 680	+ 9.3 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	5 795	6 781	+ 17 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	91.4 %	94.4 %	+ 12.9 %	+ 11.3 %
Appartement	7 %	4.6 %	- 28.2 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	78 %	80.9 %	+ 21.4 %	+ 17.2 %
Part des locataires	17.4 %	16.8 %	+ 13.1 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	4.3 %	4.9 %	+ 32.7 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	454	588	+ 29.5 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	355	48 892
-------------------------	-----	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	415	315	- 24.1 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	11.2 %	9.5 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Une croissance de la population deux fois supérieure à celle du département
- Une proportion des personnes âgées de 75 ans et plus en augmentation
- Une forte proportion de propriétaires occupants

La communauté de communes du Sullias

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	11 424	11 653	+ 2 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	4 680	5 058	+ 8.1 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.4	2.3		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	18 %	15.4 %		18.5 %
30-44 ans	19.9 %	18.1 %		19.9 %
45-59 ans	17.1 %	20 %		20.1 %
60-74 ans	17 %	16 %		13.6 %
75 ans ou +	9.2 %	11.7 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	48.2 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	5 786	6 238	+ 7.8 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	4 685	5 056	+ 7.9 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	86.8 %	83.9 %	+ 4.2 %	+ 11.3 %
Appartement	10.9 %	15.1 %	+ 49.1 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	56.4 %	61.5 %	+ 17.8 %	+ 17.2 %
Part des locataires	39.1 %	36.1 %	- 0.3 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	16.4 %	15.5 %	- 0.8 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	411	596	+ 45 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	928	48 892
-------------------------	-----	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	410	295	- 28.1 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	11.8 %	12.5 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Une croissance de la population inférieure à celle du département
- Un nombre de ménages qui a augmenté 4 fois plus vite que le nombre d'habitants
- Près de la moitié des foyers non imposés
- Une augmentation de 45% du nombre de logements vacants
- Une baisse du nombre de locataires du parc privé et social

La communauté de communes Val d'Ardoux

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	6 523	7 861	+ 20 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	2 442	3 058	+ 25.2 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.7	2.6		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	15.2 %	14.4 %		18.5 %
30-44 ans	24.3 %	21.4 %		19.9 %
45-59 ans	19.4 %	22.3 %		20.1 %
60-74 ans	11.6 %	12.8 %		13.6 %
75 ans ou +	7.9 %	8.3 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	33.4 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	2 838	3 321	+ 17 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	2 500	3 044	+ 21.8 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	97 %	97.3 %	+ 17.3 %	+ 11.3 %
Appartement	0.9 %	2.2 %	+ 192 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	80 %	81.2 %	+ 23.7 %	+ 17.2 %
Part des locataires	15.8 %	16.6 %	+ 28.7 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	1.5 %	2%	+ 67.6 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	176	163	- 7.4 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales

Nb de logements sociaux	73	48 892
-------------------------	----	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	161	101	- 37.3 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	6.6 %	5.8 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Une croissance de la population 3,6 fois supérieure à celle du département
- Une taille des ménages supérieure à celle des ménages du département
- Une forte proportion de propriétaires occupants
- Une baisse du nombre de logements vacants

La communauté de communes Val d'Or et Forêt

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	9 484	10 651	+ 12.3 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	3 720	4 414	+ 18.6 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.5	2.4		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	17 %	15.6 %		18.5 %
30-44 ans	23.9 %	21.9 %		19.9 %
45-59 ans	17.4 %	20.3 %		20.1 %
60-74 ans	13.8 %	13.6 %		13.6 %
75 ans ou +	7.8 %	8.4 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	39.5 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	4 579	5 241	+ 14.4 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	3 711	4 406	+ 18.7 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	95 %	94.5 %	+ 13.8 %	+ 11.3 %
Appartement	2.7 %	4.1 %	+ 74.6 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	69.2 %	73.2 %	+ 25.5 %	+ 17.2 %
Part des locataires	27.1 %	24.9 %	+ 8.9 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	4.8 %	4.9 %	+ 21.2 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	261	333	+ 27.6 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	204	48 892
-------------------------	-----	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	340	265	- 22 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	7.6 %	7.4 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Une croissance de la population et du nombre de ménages plus importante qu'à l'échelle départementale
- Une forte proportion de propriétaires occupants

La communauté de communes Valsol

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	8 296	9 640	+ 16.2 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	3 084	3 687	+ 19.5 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.7	2.6		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	17 %	14 %		18.5 %
30-44 ans	24.2 %	22.8 %		19.9 %
45-59 ans	19.7 %	21.2 %		20.1 %
60-74 ans	12.4 %	12.8 %		13.6 %
75 ans ou +	5.6 %	6.6 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	33.1 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	3 527	4 129	+ 17.1%	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	3 090	3 689	+ 19.4 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	95 %	95.3 %	+ 17.5 %	+ 11.3 %
Appartement	3 %	4.4 %	+ 72.4 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	80.4 %	82.5 %	+ 22.5 %	+ 17.2 %
Part des locataires	16.2 %	15.8 %	+ 16.1 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	1.9 %	2.3 %	+ 40 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	131	192	+ 46.6 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	102	48 892
-------------------------	-----	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	250	170	- 32 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	5.3 %	6 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Une croissance de la population trois fois supérieure à celle du département
- Une taille des ménages supérieure à celle des ménages du Loiret
- La part des foyers imposés la plus élevée du département
- Une forte proportion de propriétaires occupants

La communauté de communes du canton de Châtillon-Coligny

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	9 812	10 419	+ 6.2 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	4 196	4 632	+ 10.4 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.3	2.2		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	15.5 %	14.2 %		18.5 %
30-44 ans	20.4 %	18.6 %		19.9 %
45-59 ans	17.8 %	20.2 %		20.1 %
60-74 ans	18.9 %	17.2 %		13.6 %
75 ans ou +	9.3 %	11.4 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	47 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	5 829	6 170	+ 5.8 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	4 193	4 643	+ 10.7 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	88.2 %	89.5 %	+ 7.5 %	+ 11.3 %
Appartement	8.9 %	9.8 %	+ 16.6 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	67 %	71.6 %	+ 18.3 %	+ 17.2 %
Part des locataires	28.3 %	26.4 %	+ 3.4 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	12.8 %	12.3 %	+ 6.1 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	492	554	+ 12.6 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	632	48 892
-------------------------	-----	--------

Source : RPLS 2012.

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	383	290	- 24.3 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	12.1 %	11.6 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Une proportion des personnes âgées de 75 ans et plus en augmentation et supérieure à celle du département
- Une part importante de propriétaires occupants

La communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	6 144	6 631	+ 7.9 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	2 304	2 632	+ 4.2 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.6	2.5		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	15.8 %	14.1 %		18.5 %
30-44 ans	22.4 %	22 %		19.9 %
45-59 ans	17.5 %	19 %		20.1 %
60-74 ans	14.5 %	13.4 %		13.6 %
75 ans ou +	8.8 %	10 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	42.2 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	2 899	3 061	+ 5.6 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	2 300	2 608	+ 13.4 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	92.3 %	95.5 %	+ 9.2 %	+ 11.3 %
Appartement	5.9 %	4.2 %	- 24.7 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	79.4 %	84 %	+ 20 %	+ 17.2 %
Part des locataires	7.2 %	13.8 %	- 3.2 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	4.8 %	4.7 %	+ 10.9 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	183	244	+ 33.3 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	153	48 892
-------------------------	-----	--------

Source : RPLS 21012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	127	96	- 24.4 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	7.3 %	7.8 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Une taille des ménages supérieure à celle des ménages du Loiret
- Une proportion des personnes âgées de 75 ans et plus en augmentation et supérieure à celle du département
- Une part importante de propriétaires occupants

La communauté de communes des Loges

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	25 528	29 338	+ 14.9 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	10 076	12 100	+ 20.1%	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.5	2.4		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	18.1 %	15.6 %		18.5 %
30-44 ans	21.2 %	22.2 %		19.9 %
45-59 ans	18.7 %	19.5 %		20.1 %
60-74 ans	14 %	13 %		13.6 %
75 ans ou +	7.8 %	8.5 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	40.6 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	11 837	13 848	+ 17 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	10 073	12 109	+ 20.2 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	82.9 %	85.1 %	+ 20.1 %	+ 11.3 %
Appartement	14.3 %	14.5 %	+ 18.3 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	.3 %	69.2 %	+ 23.5 %	+ 17.2 %
Part des locataires	29.3 %	28.9 %	+ 18.4 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	12.2 %	10.9 %	+ 7.8 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	614	872	+ 42 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	1 405	48 892
-------------------------	-------	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	406	430	+ 6 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	9.2 %	7.1 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Une croissance de la population 2,7 fois supérieure à celle de département
- Une augmentation de 42% du nombre de logements vacants
- Le seul territoire du département qui se caractérise par une augmentation du nombre de logements potentiellement indignes

La communauté de communes des Terres Puiseautines

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	6 268	6 938	+ 10.7 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	2 532	2 899	+ 14.5 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.5	2.4		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	15.9 %	14.6 %		18.5 %
30-44 ans	21.3 %	20.9 %		19.9 %
45-59 ans	18.5 %	21.1 %		20.1 %
60-74 ans	15.7 %	13.8 %		13.6 %
75 ans ou +	8.5 %	10.5 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	41.1 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	3 827	3 625	- 5.3%	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	2 528	2 890	+ 14.3 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	89 %	90.7 %	+ 12.5 %	+ 11.3 %
Appartement	9.2 %	9.1 %	+ 9.2 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	76.9 %	78.1 %	+ 16.2 %	+ 17.2 %
Part des locataires	19.4 %	19.9 %	+ 17.3 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	5.6 %	7.3 %	+ 48.6 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	239	313	+ 31 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	224	48 892
-------------------------	-----	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	145	100	- 31 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	8.7 %	7.9 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Une croissance de la population deux fois supérieure à celle du département
- Une proportion des personnes âgées de 75 ans et plus en augmentation et supérieure à celle du département
- Une proportion importante de propriétaires occupants

La communauté de communes du Beaunois

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	8 856	9 874	+ 11.5 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	3 600	4 162	+ 15.6 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.4	2.4		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	14.6 %	14.2 %		18.5 %
30-44 ans	19.8 %	18.8 %		19.9 %
45-59 ans	17.1 %	19.6 %		20.1 %
60-74 ans	18.4 %	14.8 %		13.6 %
75 ans ou +	12 %	13.2 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	48.6 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	5 110	5 547	+ 8.5 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	3 604	4 192	+ 16.3 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	90.9 %	93.7 %	+ 11.8 %	+ 11.3 %
Appartement	6.2 %	5.7 %	+ 0.6 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	75.6 %	80.2 %	+ 23.4 %	+ 17.2 %
Part des locataires	19.7 %	17.8 %	+ 5.2 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	7.1 %	6.2 %	+ 2.3 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	360	493	+ 36.9 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	313	48 892
-------------------------	-----	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	360	270	- 25 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	9.5 %	9.9 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Une croissance de la population deux fois supérieure à celle du département
- Une proportion des personnes âgées de 75 ans et plus en augmentation et supérieure à celle du département
- Près de la moitié des foyers non imposés
- Une proportion importante de propriétaires occupants

La communauté de communes du canton de Beaugency

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	14 549	16 231	+ 11.6 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	5 860	6 802	+ 16.1 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.5	2.4		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	18.2 %	15.6 %		18.5 %
30-44 ans	21.2 %	20.5 %		19.9 %
45-59 ans	18.6 %	20.2 %		20.1 %
60-74 ans	14 %	13.8 %		13.6 %
75 ans ou +	9.1 %	10 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	41 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	6 753	7 825	+15.9 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	5 835	6 795	+ 16.4 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	78 %	78 %	+ 15.9 %	+ 11.3 %
Appartement	19 %	21 %	+ 28.1 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	66.3 %	68.7 %	+ 20.6 %	+ 17.2 %
Part des locataires	30.6 %	29.7 %	+ 13.2 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	11.1 %	10 %	+ 4.3 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	392	614	+ 56.6 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	748	48 892
-------------------------	-----	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	324	292	- 9.9 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	10 %	8.3 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Une croissance de la population deux fois supérieure à celle du département
- Une proportion des personnes âgées de 75 ans et plus en augmentation et supérieure à celle du département
- Une augmentation de plus de 50% du nombre de logements vacants
- Un tiers des locataires du canton logés dans le parc social

La communauté de communes du canton de Château-Renard

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	9 704	10 377	+ 6.9 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	3 992	4 565	+ 14.3 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.4	2.3		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	15.6 %	14.3 %		18.5 %
30-44 ans	21.2 %	19 %		19.9 %
45-59 ans	18.7 %	21.3 %		20.1 %
60-74 ans	18.4 %	16.6 %		13.6 %
75 ans ou +	8.2 %	11.1 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	45.6 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	5 609	5 989	+ 6.8 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	3 984	4 577	+ 14.9 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	93.8 %	92 %	+ 4.7 %	+ 11.3 %
Appartement	4.4 %	7.4 %	+ 80.5 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	73.1 %	75.4 %	+ 18.4 %	+ 17.2 %
Part des locataires	22.5 %	22.5 %	+ 14.7 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	6.4 %	7.8 %	+ 40.8 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	419	476	+ 13.6 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	391	48 892
-------------------------	-----	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	414	298	- 28 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	11.2 %	10.9 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Un nombre de ménages qui augmente 2,5 fois plus vite que le nombre d'habitants et dont la taille se réduit.
- Une proportion des personnes âgées de 75 ans et plus en augmentation et supérieure à celle du département
- Une part importante de propriétaires occupants

La communauté de communes du Malesherbois

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	7 584	7 933	+ 4.6 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	2 916	3 258	+ 11.7 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.6	2.4		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	20.7 %	18.1 %		18.5 %
30-44 ans	22.5 %	20.6 %		19.9 %
45-59 ans	17.8 %	20.9 %		20.1 %
60-74 ans	11.1 %	12.6 %		13.6 %
75 ans ou +	6.4 %	7.7 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	43 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	3 363	3 669	+ 9.1 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	2 919	3 253	+ 11.4 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	68.7 %	69.8 %	+ 10.9 %	+ 11.3 %
Appartement	28.6 %	29.8 %	+ 3.5 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	61 %	64.3 %	+ 17.5 %	+ 17.2 %
Part des locataires	36 %	33.5 %	+ 3.9 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	17.5 %	15.3 %	- 2.2 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	211	214	+ 1.4 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	528	48 892
-------------------------	-----	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	124	123	- 0.8 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	9.7 %	13.1 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Un nombre de ménages qui augmente 2,5 fois plus vite que le nombre d'habitants et dont la taille se réduit.
- 46% des locataires logés dans le parc social
- Une stabilité du nombre de logements potentiellement indignes
- Un taux de chômage en augmentation et supérieur à celui du département

La communauté de communes du canton de la Ferté Saint Aubin

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	12 484	13 441	+ 7.7 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	4 800	5 569	+ 16 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.6	2.4		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	18 %	14.8 %		18.5 %
30-44 ans	22.1 %	19.7 %		19.9 %
45-59 ans	20.7 %	22.2 %		20.1 %
60-74 ans	12.6 %	15.3 %		13.6 %
75 ans ou +	6.8 %	8.6 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	35.8 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	5 569	6 509	+ 16.9 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	4 791	5 571	+ 16.3 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	92.4 %	90.7 %	+ 14.7 %	+ 11.3 %
Appartement	4.7 %	7 %	+ 72.6 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	68.9 %	72 %	+ 21.4 %	+ 17.2 %
Part des locataires	25.7 %	25.1 %	+13.6 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	11.1 %	10.3 %	+ 7.5 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	200	384	+ 92 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	673	48 892
-------------------------	-----	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	305	212	- 30.5 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	7.5 %	7.7 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Un nombre de ménages qui augmente deux fois plus vite que le nombre d'habitants et dont la taille se réduit.
- L'augmentation du nombre de logements vacants la plus élevée du département
- 41% des locataires logés dans le parc social

La communauté de communes le Cœur du Pithiverais

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	12 706	12 468	- 1.9 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	5 129	5 332	+ 3.9 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.5	2.3		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	21.6 %	19 %		18.5 %
30-44 ans	19.9 %	18.7 %		19.9 %
45-59 ans	17.3 %	18.6 %		20.1 %
60-74 ans	13.4 %	14 %		13.6 %
75 ans ou +	7.3 %	10.3 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	50.3 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	5 670	6 037	+ 6.5 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	5 108	5 335	+ 4.4 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	52.4 %	53.9 %	+ 9.5 %	+ 11.3 %
Appartement	44.6 %	45.6 %	+ 8.8 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	43.4 %	47.2 %	+ 13.5 %	+ 17.2 %
Part des locataires	49.9 %	47.4 %	- 0.9 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	32.6 %	29 %	- 7.1 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	392	600	+ 53.1%	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	1 709	48 892
-------------------------	-------	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	129	117	- 9.3 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	11.2 %	13.3 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Une augmentation du nombre de ménages malgré une baisse de la population
- Une proportion des personnes âgées de 60 ans et plus en augmentation et supérieure à celle du département
- La moitié des foyers du canton non imposés
- Une forte proportion de locataires dont 60% sont logés dans le parc social
- Une augmentation de plus de 50% du nombre de logements vacants

La communauté de communes du Plateau Beauceron

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	4 168	4 291	+ 2.9 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	1 592	1 729	+ 8.6 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.6	2.5		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	16.7 %	14.6 %		18.5 %
30-44 ans	23.8 %	22.1 %		19.9 %
45-59 ans	19.2 %	22.2 %		20.1 %
60-74 ans	12.8 %	12.5 %		13.6 %
75 ans ou +	6.6 %	8.5 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	37 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	1 941	2 079	+ 7.1 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	1 590	1 727	+ 8.6 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	82.9 %	84.6 %	+ 9.2 %	+ 11.3 %
Appartement	15 %	8.7 %	- 38 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	76.5 %	78.7 %	+11.7 %	+ 17.2 %
Part des locataires	19.2 %	19.3 %	+ 9.1 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	4.8 %	5.2 %	+ 17.1 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	98	130	+ 32.6 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	95	48 892
-------------------------	----	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	78	60	- 23 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	6.9 %	7.1 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Un nombre de ménages qui augmente 3 fois plus vite que le nombre d'habitants
- Une taille des ménages plus grande que celle des ménages du Loiret
- Un des territoires sur lequel la part des foyers imposés est la plus importante
- Une proportion importante de propriétaires occupants

La communauté de communes de la Beauce Loiretaine

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	13 723	14 831	+ 8.1 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	5 213	5 883	+ 12.8 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.6	2.5		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	20 %	19 %		18.5 %
30-44 ans	23 %	22.5 %		19.9 %
45-59 ans	19.2 %	19.2 %		20.1 %
60-74 ans	11.6 %	11.5 %		13.6 %
75 ans ou +	6.3 %	7.4 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	36.9 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	5 863	6 461	+ 10.2 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	5 226	5 851	+ 11.9 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	89.2 %	88.2 %	- 0.7 %	+ 11.3 %
Appartement	8 %	11.5 %	- 8.7 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	71.5 %	73.4 %	+ 15.4 %	+ 17.2 %
Part des locataires	24.8 %	24.9 %	+ 10.9 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	9.8 %	10.5 %	+ 9.1 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	365	408	+ 11.8 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	596	48 892
-------------------------	-----	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	255	162	- 36.5 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	6.9 %	5.3 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Une croissance de la population 2,5 fois supérieure à celle du département
- Une taille des ménages plus grande que celle des ménages du département
- Une proportion des personnes âgées de 75 ans et plus en augmentation
- Un des territoires sur lequel la part des foyers imposés est la plus importante
- Une part importante de propriétaires occupants

La communauté de communes de Beauce et du Gâtinais

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	9 508	10 843	+ 14 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	3 764	4 312	+ 14.5 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.5	2.5		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	16 %	14.2 %		18.5 %
30-44 ans	22.8 %	22 %		19.9 %
45-59 ans	19.6 %	20.9 %		20.1 %
60-74 ans	14.5 %	13.8 %		13.6 %
75 ans ou +	7.2 %	7.9 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	40.3 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	4 738	5 342	+ 2.7 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	3 751	4 292	+ 14.4 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	94.4 %	94.9 %	+ 13.3 %	+ 11.3 %
Appartement	3.8 %	3.7 %	+ 9.9 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	79.3 %	82.8 %	+ 19.4 %	+ 17.2 %
Part des locataires	16.3 %	15.5 %	+ 8.8 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	4 %	4.3 %	+ 21.3 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	265	401	+ 51.3 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	210	48 892
-------------------------	-----	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	297	165	- 44.5 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	7.7 %	6.6 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Une croissance de la population 2,5 fois supérieure à celle du département
- Une taille des ménages plus grande que celle des ménages du département
- Une forte proportion de propriétaires occupants
- Une augmentation de plus de 50 % du nombre de logements vacants

La communauté de communes du canton de Briare

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	11 484	11 462	- 0.2 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	4 888	5 255	+ 7.5 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.4	2.2		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	16.7 %	15.2 %		18.5 %
30-44 ans	18.9 %	17.3 %		19.9 %
45-59 ans	18.3 %	21.2 %		20.1 %
60-74 ans	16.8 %	17 %		13.6 %
75 ans ou +	11.2 %	13 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	51.1 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	6 329	6 660	+ 5.2 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	4 894	5 257	+ 7.4 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	83 %	80.8 %	+ 2.5 %	+ 11.3 %
Appartement	13.4 %	17.1 %	+ 34 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	59.4 %	61.3 %	+ 10.9 %	+ 17.2 %
Part des locataires	35.7 %	36.1 %	+ 8.6 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	20.1 %	20 %	+ 7.1 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	577	556	- 3.6 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	1 052	48 892
-------------------------	-------	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	493	419	- 15 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	14 %	11.3 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- un nombre de ménages qui augmente 7 fois plus vite que le nombre d'habitants, resté stable entre 1999 et 2009
- Une proportion des personnes âgées de 75 ans et plus en augmentation et supérieure à celle du département.
- Plus de la moitié des foyers du canton non imposés
- Plus de la moitié des locataires du canton logés dans le parc social

La communauté de communes du canton de Lorris

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	8 054	9 346	+ 16 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	3 353	4 015	+ 19.7 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.4	2.3		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	15.6 %	13.2 %		18.5 %
30-44 ans	19.5 %	19.8 %		19.9 %
45-59 ans	17.4 %	19.1 %		20.1 %
60-74 ans	19.8 %	17.1 %		13.6 %
75 ans ou +	10.1 %	11.8 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	47.1 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	4 801	5 258	+ 9.5 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	3 365	4 020	+ 19.5 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	93.3 %	94.6 %	+ 11 %	+ 11.3 %
Appartement	4 %	4.9 %	+ 33.8 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	69.8 %	76 %	+ 13 %	+ 17.2 %
Part des locataires	25.3 %	21.8 %	+ 2.9 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	7.6 %	6.1 %	- 4.3 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	337	425	+ 26.1 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	303	48 892
-------------------------	-----	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	312	233	- 25.3%	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	9.3 %	10,9 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Une croissance de la population trois fois supérieure à celle du département
- Une proportion de personnes âgées de 75 ans et plus en augmentation et supérieure à celle du département
- Une diminution du nombre de locataire du parc social
- Une part importante de propriétaires occupants

La communauté de communes du canton de Chatillon sur Loire

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	6 956	7 028	+ 1 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	2 932	3 202	+ 9.2 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.3	2.2		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	16.3 %	13.8 %		18.5 %
30-44 ans	20.3 %	19.5 %		19.9 %
45-59 ans	16.5 %	20.9 %		20.1 %
60-74 ans	17.6 %	15.8 %		13.6 %
75 ans ou +	11.1 %	12.3 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	47.2 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	3 972	4 197	+ 5.7 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	2 929	3 215	+ 9.8 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	93.3 %	92.3 %	+ 4.5 %	+ 11.3 %
Appartement	4.1 %	7 %	+ 78 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	68.2 %	72.5 %	+ 16.7 %	+ 17.2 %
Part des locataires	26.9 %	24.7 %	+ 0.6 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	10.3 %	9.3 %	- 1.3 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	321	379	+ 18.1 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	364	48 892
-------------------------	-----	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	351	248	- 29.4 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	10.1 %	10.2 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Un nombre de ménages qui a augmenté 9 fois plus vite que le nombre d'habitants et dont la taille est inférieure à celle des ménages du département
- Une proportion des personnes âgées de 75 ans et plus en augmentation et qui est supérieure à celle du département

La communauté de communes Giennoises

POPULATION	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Population	24 381	23 745	- 2.6 %	+ 5.5 %
Nb de ménages	9 988	10 805	+ 8.2 %	+ 11.9 %
Taille des ménages	2.4	2.3		2.3 (en 2009)
Age en % :				En 2009 :
15-29 ans	18.4 %	16.5 %		18.5 %
30-44 ans	21.1 %	18.7 %		19.9 %
45-59 ans	18.3 %	20.7 %		20.1 %
60-74 ans	14.7 %	15.7 %		13.6 %
75 ans ou +	8.6 %	10.5 %		8.9 %
% de foyers non imposés	-	47.9 %		58.3 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

LOGEMENTS	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Evolution Loiret 1999 / 2009
Nb de logements	11 716	12 548	+ 7.1 %	+ 10.1 %
Nb de résidences principales	9 990	10 804	+ 8.1 %	+ 11.8 %
Typologie de logements :				
Maison	69.6 %	72.6 %	+ 11.7 %	+ 11.3 %
Appartement	28.2 %	27.1 %	+ 3.1 %	+ 12.9 %
Occupation des résidences principales :				
Part des propriétaires occupants	56.3 %	59.9 %	+ 15 %	+ 17.2 %
Part des locataires	39.6 %	38.2 %	+ 4.3 %	+ 7.9 %
Dont locataires parc social	20.5 %	19.7 %	+ 4 %	+ 4.2 %
Nb de logements vacants	1 019	1 229	+ 20.6 %	+ 26.4 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

Nb de logements sociaux	2 260	48 892
-------------------------	-------	--------

Source : RPLS 2012

PPPI	2007	2009	Evolution 2007 / 2009	Evolution Loiret 2007 / 2009
Nb de logements potentiellement indignes	625	484	- 22.6 %	- 25.4 %

Source : FILOCOM 2007, 2009, MEDDTL d'après DGI

CHOMAGE	1999	2009	Evolution 1999 / 2009	Loiret 2009
Taux de chômage	12.8 %	11.5 %		10 %

Source : Insee, RP2009 et RP1999 exploitations principales.

En résumé :

- Une augmentation du nombre de ménages malgré une diminution du nombre d'habitants
- Une proportion des personnes âgées de 60 ans et plus en augmentation et supérieure à celle du département
- Plus de la moitié des locataires du canton logée dans le parc social
- Un taux de chômage en baisse mais qui reste plus élevé qu'à l'échelle départementale.

